

# le journal — de notre — village

La Houssaye en Brie



Edition Février 2014



**Le Maire**  
Jean ABITEBOUL

Madame, Monsieur,

2014 sera une année charnière dans le paysage de notre village, et plus généralement de notre pays.

L'élection municipale des 23 et 30 mars prochain sera l'occasion pour chacun de se prononcer pour tel ou tel projet qui vous sera présenté par une ou plusieurs listes. Pour la première fois de l'histoire du village, il ne sera plus possible de voter pour des représentants nominativement. En effet, la loi ayant modifié les modes d'élection des Conseillers Municipaux dans les communes de 1000 habitants et plus, nous devons choisir non plus entre plusieurs personnes, mais entre les différentes listes des candidats qui se présenteront. Le panachage (*raier un nom*) annulera le bulletin de vote, et celui-ci ne sera pas comptabilisé dans le résultat final : seul les bulletins ne comportant aucune inscription ou rature seront valides.

Par ailleurs, ce mode de scrutin intégrera une représentation proportionnelle parmi les futurs élus.

Le mode d'élection est donc le suivant :

- Dix-neuf sièges de Conseillers Municipaux (*et non plus quinze comme actuellement*) seront à pourvoir, cela car le nombre d'habitants du village est supérieur à 1500 (*au dernier recensement : 1634 personnes constituent la population du village*)
- La liste arrivant en tête au premier tour sera majoritaire : elle remportera dix sièges
- Les neuf autres sièges seront répartis proportionnellement au pourcentage de vote recueillis par chaque liste ayant dépassé 5 % des voix (*en cas de second tour*).
- L'ordre dans lequel les personnes apparaissent sur chaque liste sera ainsi déterminant dans la composition du futur Conseil Municipal : les premiers noms inscrits en tête d'une liste seront donc ceux qui seront en priorité éventuellement élus à la place des personnes inscrite en fin de(s) l'autre(s) liste(s).

La loi impose également que les Conseillers Municipaux qui représenteront le village au sein de la Communauté de Communes du Val Bréon soient mentionnés sur le bulletin de vote sous le titre "Conseillers Communautaires", toujours sans possibilité de rayer l'un des noms faute de quoi la nullité du bulletin entier sera prononcée.

2013 a été une année durant laquelle de nombreuses projets se sont concrétisés :

- La poursuite du plan de développement de l'éclairage du village (*Route de Coulommiers, route de Meaux...*)
- Le lancement de la procédure du Plan Local d'Urbanisme, avec la tenue en décembre dernier d'une première réunion publique de présentation du village par le cabinet d'urbanisme EU. CREAL qui assiste le Conseil Municipal dans cette démarche. Le compte-rendu est disponible sur le nouveau site de la Mairie : <http://www.lahoussayeenbrie.fr/>
- La signature d'un "marché à bon de commandes" avec l'entreprise COLAS, ce qui facilite grandement la prise de décision de réalisation de travaux (*trottoirs à l'angle du feu rouge, par exemple*)
- le lancement des marchés publics de la réfection du réseau d'eaux pluviales de la sente de la Butte Verte
- le lancement du marché concernant la création du plateau d'évolution à destination des jeunes, réalisation reportée plusieurs fois qui devrait enfin se concrétiser au premier trimestre 2014...

Dans une démarche de remise à niveau et d'amélioration de l'état général du village, l'ensemble de ces réalisations s'inscrivent dans une nécessité de faire évoluer notre cadre de vie pour que la qualité qui le caractérise soit la meilleure possible.

Bonne année à tous,

Jean ABITEBOUL

**2 & 3**

Le mot du Maire / Sommaire

**4 à 9**

Informations communales et intercommunales

**10 & 11**

La jeunesse

**12 à 17**

La vie du village

**18 à 21**

Parole aux associations

**22 & 23**

Découvrons mieux notre village

**24 & 25**

Comprendre et protéger notre environnement / Les gestes qui sauvent...

**26 à 30**

Comptes-rendus des Conseils municipaux

**31 & 32**

Calendrier des manifestations (Février 2014 / Juin 2014)  
Adresses et numéros utiles



## Voirie



Le nouveau marché de voirie a permis notamment ces derniers mois, d'effectuer les travaux suivants :

- Rénovation de l'enrobé du chemin de la Ruelle et du chemin du Taillis de la Ruelle
- Reprise ponctuelle d'enrobé dans le chemin des Marnières
- Remplacement d'une grille avaloir dans l'avenue du Général Leclerc
- Pose de coussins berlinois dans la rue du Vieux Moulin et dans le chemin des Marnières
- Création d'un trottoir à l'angle de la rue de Bussière et de la route de Coulommiers au niveau du feu rouge
- La réfection du chemin du stade près des vestiaires du foot et devant le club house du tennis (*en cours au moment du bouclage du bulletin municipal*)
- Travaux d'entretien des accotements et fossés de récupération des eaux pluviales à divers endroits de la commune

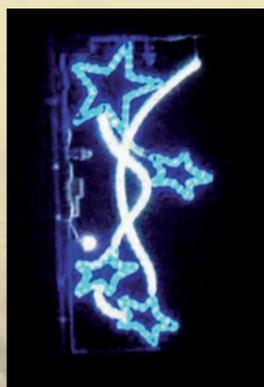


Les prochains travaux de voirie programmés pour le premier trimestre 2014 sont :

- La rénovation et l'élargissement du chemin de la Villebertin du cimetière à l'intersection de la route de Coulommiers
- La création de nouvelles canalisations d'eaux pluviales dans une partie de la sente de la Butte Verte
- La création d'un trottoir dans la sente du Clos de la Vigne pour rejoindre le Cube depuis l'intersection avec la sente de la Fosse au Diable.

### Illuminations de Noël :

De nouvelles décorations lumineuses ont été acquises pour remplacer les anciennes trop usagées pour être une nouvelle fois réparées. Celles-ci sont de fabrication française car conçues et fabriquées dans la Meuse. Tous ces éclairages sont à base de diodes électroluminescentes, 5 fois moins consommatrices d'énergies que les anciens types d'illuminations.



### Chantier Initiative 77 :

Après le dernier chantier d'hiver d'Initiative 77 sur notre commune consistant à la rénovation des combles de Bussière, le chantier école était de retour à la fin de l'été 2013 pour la dernière tranche de rénovation des murs du cimetière. Celle-ci fut difficile car il était nécessaire de piocher du mortier ciment, et des zones fragilisées étaient présentes dans le montage meulière. Une nouvelle fois, ce fut une vraie réussite pour l'ensemble des intervenants menés et guidés par Brice, toujours prêt à leur transmettre son savoir. Le chantier école d'Initiative 77 a encore permis, en cette année 2013, d'aider à la réinsertion professionnelle de nombreuses personnes. Bravo à toute l'équipe.



### Terrain multisports :

Un marché d'installation d'un plateau d'évolution ou terrain multisports de loisirs a été passé en cette fin d'année 2013. L'attribution de ce marché est en cours à l'heure du bouclage



de ce bulletin, et devrait pouvoir permettre de lancer les travaux dans le premier trimestre 2014. La zone d'implantation de ce terrain se trouve à l'actuelle place de l'ancien terrain de volley près des vestiaires du stade. Plusieurs sports pourront être pratiqués comme le football, le basket, le handball...

### Enfouissement réseaux éclairage public, réseaux Télécom et distribution basse tension

Chemin de Chantepie

Les travaux sont prévus en 2014.

Les études débuteront en janvier 2014, à cet effet, nous rappelons aux riverains que les intervenants n'ont pas, en phase d'études, à pénétrer à l'intérieur des propriétés. A la suite de ces études, comme pratiqué à chaque opération d'enfouissement précédemment réalisée, les riverains concernés seront invités, par courrier individuel, à une réunion d'information portant sur les modalités d'inter-

vention, les délais, la nature des travaux, sur chaque raccordement individuel afin de recueillir les remarques et y apporter d'éventuelles modifications avant réalisation. A la suite de ces travaux, il sera réalisé la réfection totale de la voirie et des trottoirs dans le cadre d'un programme de rénovation des voiries communales.

### Mise en conformité de l'éclairage public

A horizon 2015, la commune est dans l'obligation de remplacer les luminaires équipés de lampe à vapeur de mercure et les luminaires générant une pollution lumineuse (*boule*). La commune a procédé au remplacement de :

- 64 luminaires anciens équipés de lampes à vapeur de mercure
- 42 luminaires "boule" anciens
- 5 mats aluminiums dégradés

A l'occasion de cette opération, l'éclairage a été renforcé route de Coulommiers, entre les Tilleuls et le carrefour "rue de Bussière et route de Coulommiers" et le sera route de Meaux entre la Gonière et les dernières maisons du village, afin d'assurer une meilleure visibilité des piétons cheminant sur ces tronçons de voie. Tout le nouveau matériel installé est équipé d'un dispositif d'abaissement de flux générant des économies d'énergie.

Ces travaux ont bénéficié de fortes subventions, 250 € par point lumineux, et de conditions tarifaires très avantageuses sur les produits d'éclairage dans le cadre d'un marché départemental négocié par le SIESM (*Syndicat Intercommunal des Energies de Seine-et-Marne*).

### Zone recharge véhicule électrique – Développement de l'éco-mobilité

Le SIESM (*Syndicat Intercommunal des Energies de Seine et Marne*) projette de mailler le département avec 200 bornes de recharge de véhicule électrique.

L'intérêt de la démarche initiée par le SIESM est de pouvoir proposer cette solution aux communes, ce qui devrait favoriser la répartition des bornes sur l'ensemble du territoire, et offrir ainsi un maillage permettant efficacement le développement des véhicules électriques.

Sur 435 communes du futur Syndicat Départemental, qui verra le jour le 1er février 2014, les services du SIESM ont prioritairement ciblé les cœurs de ville et village, là où il y a des équipements publics (*Mairie, Poste, Perception...*) et un tissu commercial, pour installer une borne et réserver une place de stationnement dédiée aux véhicules électriques. Il a été proposé aux 72 communes seine-et-marnaises indépendantes de s'associer à ce projet.

Le SIESM vise des recharges accélérées, c'est ainsi que l'automobiliste aura la possibilité de recharger son véhicule pendant qu'il ira accomplir des formalités administratives ou faire ses achats. En deux heures, il pourra recharger totalement le véhicule et en 30 minutes récupérer une autonomie d'une trentaine de kilomètres.

Il a été décidé d'installer 6 bornes à titre expérimental dans 6 communes, La Houssaye-en-Brie s'est portée candidate comme "commune rurale pilote" et a été choisie.

La borne de recharge pour 2 véhicules électriques sera installée sur la place du village, devant la poste, le stationnement, matérialisé au sol, sera réservé aux véhicules électriques. Le coût global de l'installation, maintenance incluse, est estimée à 10 000 € par borne, le coût unique à la charge de la commune est de 1 000 €.

## L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme : Horizon 2025

La procédure d'élaboration du PLU est détaillée aux articles L.123-6 et suivants du Code de l'Urbanisme. Elle se déroule en 10 étapes bien distinctes, comportant plusieurs étapes de concertation.

### A / Les 3 premières étapes font partie du déclenchement du processus :

1. **Le conseil municipal prescrit l'élaboration du PLU.** (Voir les Journaux de notre Village de Septembre 2012 p.5-6-7 et Mars 2013 p.8 )
2. **La décision est notifiée** au préfet, au président du Conseil général, à l'établissement public chargé de la mise en œuvre du Scot (nous n'en avons pas), à l'autorité organisatrice des transports...
3. **La décision est publiée** selon la procédure légale en vigueur.

### B / Nous sommes actuellement à l'étape 4 qui peut durer une ou deux années :

4. **La phase des études préalables** à l'établissement du projet de PLU est engagée.

Une très large concertation est mise en place : C'est durant cette période que se déroule la concertation préalable avec le public, selon les modalités fixées par la délibération prescrivant le PLU. Cette concertation a pour objet de recueillir les avis de la population, avis venant nourrir la réflexion des urbanistes. Elle n'a pas vocation à présenter le projet de PLU. À leur demande, les personnes publiques énumérées au paragraphe 2 sont consultées au cours de l'élaboration du projet de PLU. Il en est de même des maires des communes voisines, du président de l'établissement public responsable du SCOT dont la commune est limitrophe le cas échéant. Le maire peut, s'il le souhaite, recueillir l'avis de tout organisme ou association compétents en matière d'aménagement, d'urbanisme, d'environnement, d'architecture, d'habitat, de déplacements. S'il existe, le Document de Gestion de l'Espace Agricole et Forestier (DGEAF) doit être consulté lors de l'élaboration des documents d'urbanisme.



**La réunion publique du samedi 14 décembre 2013 faisait partie du début de cette concertation. Elle était animée par M. Hendericksen, urbaniste en charge de l'élaboration de notre futur PLU.**

**Les documents présentés lors de cette réunion sont consultables en Mairie et sur le nouveau site internet [www.lahoussayeenbrie.fr](http://www.lahoussayeenbrie.fr)**



**COMMUNE DE 1 000 À 3 499 HABITANTS**

**Le mode de scrutin change dans votre commune**

Les conseillers municipaux ne sont plus élus au scrutin majoritaire comme lors des élections municipales de 2008 mais au scrutin de liste bloquée.

- Contrairement aux précédentes élections municipales, vous ne pouvez plus ni ajouter de noms ni en retirer : le panachage n'est plus autorisé. Vous votez en faveur d'une liste que vous ne pouvez pas modifier. Si vous le faites, votre bulletin de vote sera nul.
- Vous élirez également un ou plusieurs conseillers communautaires. Au moment du vote, vous aurez comme avant un seul bulletin de vote mais y figureront deux listes de candidats. Vous ne votez qu'une fois pour ces deux listes que vous ne pouvez séparer.

Le bulletin de vote comportera les noms des candidats à l'élection municipale et la liste des candidats à l'élection des conseillers communautaires. Les candidats au siège de conseiller communautaire sont obligatoirement issus de la liste des candidats au conseil municipal.

- Lors des élections de mars 2014, vous devrez présenter une pièce d'identité pour pouvoir voter, quelle que soit la taille de votre commune, et non plus seulement dans les communes de 3 500 habitants et plus.

**Nouveaux :**

- Présentation d'une pièce d'identité pour voter
- Déclaration de candidature obligatoire
- Impossibilité de voter pour une personne non candidate
- Interdiction du panachage - changement de mode de scrutin
- Election des conseillers communautaires

**Bibliothèque municipale**

Une nouvelle équipe de bénévoles vous accueille depuis la rentrée de janvier 2014 avec de nouveaux horaires :

- Le mercredi de 16h à 18h (inchangé)
- Le vendredi de 17h à 19h

(La bibliothèque est fermée pendant les vacances scolaires).

Nous vous rappelons que l'inscription et le prêt des livres sont entièrement Gratuits.

**Parmi les nouveautés à emprunter :**

- "L'extraordinaire voyage du fakir qui était coincé dans une armoire Ikéa" (Romain PUERTOLAS)
- "Billie" (Anna GAVALDA)
- "Tout l'amour de nos pères" (Christian SIGNOL)
- "Et soudain tout change" (LEGARDINIER)
- "Puzzle" (THILLIEZ)

Vous pouvez également faire les choix des livres sur la médiathèque départementale : <http://mediatheque77.fr/medialib77>

**Pour toute autre information, appelez la BIBLIOTHEQUE au 01 64 07 44 31 aux heures de permanence (en dehors de ces heures, vous pouvez laisser un message sur le répondeur) ou contactez-nous par mail à l'adresse [bibli-lahoussaye@laposte.net](mailto:bibli-lahoussaye@laposte.net)**

Venez nombreux ! Un bénévole serait le bienvenu pour le mercredi. A bientôt...



**Le Centre Communal d'Action Social (CCAS)**

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public communal doté d'un budget propre, alimenté par le budget de notre Commune.

Ses services s'adressent aux Hulsétiens, en difficulté financière ou sociale, et aux personnes âgées de plus de 65 ans. Après un examen des situations individuelles, le CCAS peut proposer :

- des aides financières ponctuelles pour faire face aux charges quotidiennes (*alimentation, loyer, énergie, eau...*)
- Une aide au transport, par la délivrance de ticket T, permettant d'emprunter le bus du TAD (transport à la demande).
- Un lien avec les services sociaux ou des associations afin de surmonter les difficultés liées au logement, à la gestion du budget, à la santé, à l'alimentation...

Les demandes d'aide formées par les habitants sont confidentielles et examinées par la commission dont tous les membres sont soumis au secret.

Vous pouvez les contacter en sollicitant leurs coordonnées auprès du secrétariat de Mairie : **01 64 07 41 27.**

**Remise des denrées alimentaires au grenier 77 (épicerie solidaire)**

Grace à votre participation, à la buvette, lors de la journée des solidarités, 470 euros de courses (sucre, conserves, pâte à tartiner...) ont été offerts à l'épicerie solidaire de Rozay. A cette période, plus de 60 familles (≈250 personnes) provenant du canton de Rozay sont accueillies chaque samedi matin. 18% sont des personnes seules, 30 % des hommes ou femmes seuls avec enfants, 40 % des couples avec enfants, 12 % des couples sans enfants.

Si vous pensez avoir besoin des services de l'épicerie solidaire adressez vous au CCAS de la commune ou si vous souhaitez soutenir le grenier 77 appelez au **06 27 34 10 80.**



**RAPPEL :**

**Arrêté réglementant l'utilisation des matériels bruyants**

Vu l'arrêté du maire en date du 24 avril 1975 ;  
Vu l'arrêté 103 bis du règlement sanitaire ;  
Vu la circulaire n° 3620 en date du 6 juillet 1976 de Monsieur le 1<sup>er</sup> Ministre de la Qualité de Vie ;  
Considérant qu'il y a lieu de préserver la tranquillité des habitants de La Houssaye en Brie.

**Article 1<sup>er</sup> :** Il sera interdit d'utiliser les matériels motorisés de jardinage et d'entretien d'espaces verts :  
- les jours ouvrables avant 7h et après 20h,  
- les samedis avant 7h, entre 13h et 15h et après 20h,  
- les dimanches et jours fériés avant 9h, entre 12h et 16h et après 20h.

**Article 2<sup>ème</sup> :** Le Garde-champêtre est chargé de l'application du présent arrêté dont un exemplaire est adressé à la Gendarmerie de Mortcerf.

**Feux de jardin :**

Le brûlage à l'air libre des déchets verts entraîne une gêne envers le voisinage par les fumées et les odeurs. Afin d'éviter d'incommoder vos voisins, il est recommandé de ne pas brûler les déchets dans les champs et jardins, à une distance inférieure à 20 mètres des habitations.

Il vous est demandé :

- de limiter la durée de destruction des déchets du lever du jour à 10 heures du matin,
- d'éviter le brûlage des déchets en période de sécheresse (juin à septembre),
- que tout foyer soit constamment surveillé, pendant la durée de sécheresse.

Un arrêté préfectoral peut intervenir durant la période de sécheresse, afin de déterminer d'autres conditions.

Les déchets végétaux sont collectés dans les bacs verts par les ordures ménagères tous les mercredis matins, à compter du mois d'avril jusqu'au mois de novembre.



**Déchetterie :**

Pour avoir accès à la déchetterie, munissez-vous de votre carte d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois (ex. dernière facture d'électricité ou de téléphone...)

**Horaires du 1<sup>er</sup> mars au 31 octobre :**

- Lundi : 10 h/12 h et 14 h/18 h
- Mardi : 9 h / 12 h
- Mercredi : 10 h/12 h et 14 h/18 h
- Jeudi : 14 h/18 h
- Vendredi : 10 h/12 h et 14 h/18 h
- Samedi : 9 h/12 h et 14 h/18 h
- Dimanche : 9 h/12 h

**Horaires du 1<sup>er</sup> novembre au 28 février :**

- Lundi : 10 h/12 h et 14 h/17 h
- Mardi : 9 h / 12 h
- Mercredi : 10 h/12 h et 14 h/17 h
- Jeudi : 14 h/17 h
- Vendredi : 10 h/12 h et 14 h/17 h
- Samedi : 9 h/12 h et 14 h/17 h
- Dimanche : 9 h/12 h

Vous pouvez vous rendre à Coulommiers RN 368 ou à Bailly Romainvilliers Lieu dit La Mare Houleuse.

**Calendrier pour les collectes des déchets – végétaux et encombrants**

Le calendrier 2014 du SMICTOM de Coulommiers est à votre disposition au secrétariat de la mairie pour la collecte sélective (bacs jaunes), les déchets ménagers (bacs gris), les déchets végétaux (bacs verts) et les encombrants.

Pour dépôt à la déchetterie de Coulommiers, vous devrez vous munir d'une carte d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois.

## Des défibrillateurs disponibles sur la commune

Des défibrillateurs sont à votre disposition en Mairie, au Cube, au Groupe Scolaire et au Stade.

Ces appareils procèdent automatiquement au diagnostic de la fibrillation ventriculaire, grâce à un logiciel d'analyse de tracé électrocardiographique. Ils sont utilisables par les secouristes sapeurs-pompiers, mais aussi par le public non formé car ils sont accompagnés d'instructions aux gestes de premiers secours.

La réanimation cardio-pulmonaire (30 massages cardiaques et 2 ventilations), associée à la défibrillation précoce, augmente fortement les chances de survie d'une personne



en arrêt cardio-respiratoire qui présente une fibrillation ventriculaire, principale cause de mort subite chez l'adulte.

**Nouvelle adresse du site de notre commune :**  
[www.lahoussayeenbrie.fr](http://www.lahoussayeenbrie.fr)

**La carte nationale d'identité est valide 15 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014**



### L'État simplifie vos démarches

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014 à des personnes majeures.
- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

**ATTENTION :** Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisées pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance. Inutile de vous déplacer dans votre mairie.

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

<http://www.interieur.gouv.fr/>  
<http://www.diplomatie.gouv.fr/>

## Prévention vols, arnaques, abus de faiblesse envers les seniors

Les seniors sont les victimes privilégiées de vols par manipulation.

Le mercredi 23 octobre, plus de 40 seniors ont pu assister à une réunion de prévention organisée par la commune en collaboration avec la gendarmerie de Mortcerf.

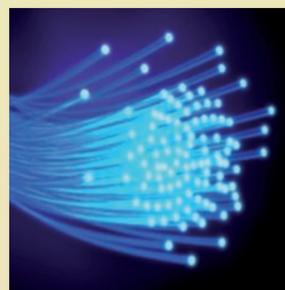
Les techniques de vols sont nombreuses et la vigilance indispensable. Vérifiez l'identité des personnes qui se présentent à votre porte. La venue des agents (gaz, eau) doit toujours vous être annoncée par un avis de passage. Lors des démarchages téléphoniques, ne donnez aucun indice sur vos absences, ou sur le fait que vous vivez seul. Si vous notez la présence d'un individu ayant une attitude suspecte et/ou insistante prévenez la gendarmerie.



## Fibre optique

La fibre optique est prévue à La Houssaye pour 2018/2019.

Attention, si vous faites des travaux, à votre domicile ou dans votre jardin, prévoyez un fourreau en prévision du passage de la fibre optique.



## Le Printemps des Poètes à La Houssaye

**Thème de cette année : Au Coeur des Arts.**

**Accrochez vos poésies préférées à vos fenêtres, vos grilles, aux branches des arbres... visibles sur les rues de notre village...**

Si la poésie a toujours eu un lien étroit et naturel avec les arts premiers que sont le chant, la danse et le théâtre, elle est aussi souvent l'arrière-pensée, le moteur secret ou le point d'appui de la création dans les arts plastiques, la photographie, la composition musicale, le court-métrage cinématographique, la vidéo, voire le cirque... Nous souhaitons mettre en avant, à la faveur du 16<sup>e</sup> Printemps des Poètes, le dialogue constant et fertile entre les poètes et leurs "alliés substantiels". Ni au-dessus ni à côté, la poésie est au cœur de toute aventure artistique.

Ce 16<sup>e</sup> Printemps des Poètes sera aussi l'occasion de saluer Max Jacob, dont on célébrera le 70<sup>e</sup> anniversaire de la disparition au camp de Drancy. Poète précurseur du dadaïsme et du surréalisme, Max Jacob était aussi peintre et ami des peintres : Modigliani, Matisse, Braque, Juan Gris... Il était le filleul de Pablo Picasso.

Jean-Pierre Siméon, directeur artistique

### "Lire de la poésie pour mieux vivre"

#### La poésie, ça sert à quoi ?

La poésie apparaît quand on essaie de travailler le langage pour lui faire dire ce qu'il n'a pas encore dit. C'est un effort que les poètes recommencent à chaque génération. Parce qu'à chaque génération, le monde est neuf.

"L'amour dépose au chevet de nos cœurs la frissonnante nouveauté du monde". Boris Pasternak

La poésie prend les mots de tous les jours et nous les fait entendre d'une manière nouvelle.

Elle nous aide à découvrir le sens de nos vies dans les détails de la vie quotidienne avec une exigence de musicalité, de cadence. De Racine à Guillevic, le vers reste une parole qui respire.

La poésie est l'écoute de la musique du monde et la tentative pour retraduire cette musique en mots.

#### La poésie, a-t-elle une place dans le monde de l'écran roi ?

Le langage peut être souvent stéréotypé, avec les mêmes images qui risquent de repasser en boucle. Or, ceux qui peuvent renouveler ce langage, ce sont justement les poètes...

La poésie permet au lecteur de retrouver son chemin intérieur, car elle peut mettre au jour ce que l'on porte en soi, sans le savoir. Elle peut faire remonter ce qui est enfoui en nous-mêmes. Cela peut-être un grand amour, une grande douleur, l'expérience de la beauté du monde.

Nous vivons des vies pressées, bousculées, où nous passons à côté des choses, sans les voir.

La poésie nous aide à nous arrêter pour mieux entendre, mieux regarder. Elle nous donne une seconde chance de

mieux voir, de mieux entendre ce que nous avons négligé dans le cours ordinaire de la vie. On ne lit pas de la poésie pour se cultiver, mais pour mieux vivre.

Il faut en attendre une présence au monde et à soi-même.

Jean-Pierre Lemaire

(extraits de propos recueillis par Diane Gautret)

## Festi'Val Bréon 2014 - 3<sup>ème</sup> édition



La Communauté de Communes en partenariat avec l'Attrape Théâtre, a le plaisir de vous convier au Festi'Val Bréon 2014 qui se déroulera du 26 avril au 18 mai 2014 à La Houssaye-en-Brie, dans un chapiteau installé sur les espaces verts derrière Le Cube.

Les spectacles et différents stages sont gratuits et ouverts à tous les habitants des Communes du Val Bréon.

Venez une nouvelle fois partager avec nous cette expérience.

Pour tout renseignement, contacter Alice Tombette :

01 64 51 33 24 ou [a.tombette@valbreon.fr](mailto:a.tombette@valbreon.fr)



**Alerte SMS, utile, simple et gratuit !**

**Vous pouvez vous inscrire directement**

**sur le site : [www.valbreon](http://www.valbreon)**

**ou sur le site de notre commune :**

<http://la-houssaye-en-brie.reseaudescommunes.fr>

**Service Alerte SMS : Renseignements au 01 64 51 33 26 du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h**

## Réforme des rythmes scolaires

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, la Municipalité a organisé des réunions de concertation avec les enseignants, les parents d'élèves, et les associations. Cette concertation a permis l'élaboration d'un avant-projet éducatif de territoire qui prévoit l'organisation suivante : l'organisation des Temps d'Activités Périscolaires d'une durée d'une heure, sur 3 jours (Mardi, jeudi et vendredi)

a été privilégiée lors de la concertation, afin d'avoir des activités notamment sportives sur les équipements situés en dehors de l'école (prise en compte du temps nécessaire au regroupement des enfants et au déplacement jusqu'au stade ou jusqu'au Cube). D'autres réunions sont et seront organisées sur le choix des activités qui seront proposées aux enfants.

JOURS	7H00	8H30	11H30	13H30	15H30	16H30	18H30	19H30
LUNDI								
MARDI								
MERCREDI								
JEUDI								
VENDREDI								

Périscolaire  
 Temps d'enseignement  
 Pause méridienne  
 Temps d'Activités Périscolaires  
 ALSH mercredi

## Centre de loisirs

Après un été loin des copains, les enfants se sont retrouvés avec joie au centre de loisirs.



Parmi les activités proposées ils ont visité la fromagerie Ganot à Jouarre : équipés de charlottes et de masques, explications sur la fabrication du brie en poche, les enfants



ont visité la cave d'affinage puis ont tenté de reconnaître lors d'un kim goût les bries de Meaux, Coulommiers ou Provins.

Dans la même journée ils ont visité le musée départemental des pays de Seine et Marne où ils ont fabriqué du jus de pommes à l'aide de vieux pressoirs.

Après les pommes et le fromage, place aux citrouilles et aux gourmandises pour le traditionnel bal des sorcières en collaboration avec Anim et Ludo.

Noël approchant, chants, sapins, guirlandes, village de neige, rennes, décorations de table et pâtisseries ont envahi le centre de loisirs.

En attendant de nouvelles aventures, enfants et animateurs vous souhaitent une bonne et heureuse année.



## Association Indépendante des Parents d'Elèves Hulsétiens (AIPEH)

### Rentrée 2012-2013, un équilibre fragile que nous devons soutenir et renforcer

Bien que l'effectif des écoliers ait légèrement augmenté, la non application d'un seuil maximum d'enfants dans les classes a entraîné la suppression d'un contrat dans notre école "Louis Waechter". La classe avec un simple niveau était un élément d'attractivité qui pouvait être différenciant en nous comparant aux autres villages. Les effectifs sont donc désormais répartis sur 6 classes avec 8 niveaux, générant de fait des doubles niveaux. Bénéficiant d'un environnement fonctionnel sécurisé, les enseignants doivent assumer l'organisation. Ils suivent les obligations dictées par l'Inspection d'Académie pour assurer : l'instruction à nos enfants, la conception des projets pédagogiques, leur encadrement et leur surveillance. Néanmoins cet équilibre repose sur une implication sans faille des enseignants bénéficiant d'une marge de manœuvre très réduite. C'est pour cela que notre soutien et notre attention sont prioritaires pour sauver notre environnement scolaire. L'aide des parents à certains ateliers et le dialogue instauré avec les enseignants constituent les bases de notre cadre de travail.

### L'AIPEH en 2013

- L'association soutient et participe aux actions solidaires de notre village.

Pour la collecte des bouchons dédiée à l'association "un bouchon un sourire". Un point de collecte existe aussi à la mairie.

Pour le Téléthon, nous faisons partie de l'équipage de "Embarquons pour le Téléthon". Des animations solidaires réjouissantes dans un esprit chaleureux.

Les 23 et 24 novembre, au marché de Noël, l'AIPEH a permis la prise de 160 Clichés en famille avec le Père Noël pour le plus grand bonheur de tous.



- L'AIPEH a financé des tabliers de peinture pour les enfants en maternelle et poursuit l'amélioration du confort de la bibliothèque avec de nouveaux coussins adaptés aux enfants.

### L'AIPEH, nos projets 2014 :

#### La réforme du rythme scolaire 2014 à la Houssaye en Brie, des besoins nécessaires.

Dans le cadre d'une concertation animée par la municipalité en novembre nous avons débattu avec les enseignants, le péri-

colaire, les parents d'élèves et les associations pour planifier les Temps d'Activité Périscolaire (TAP). L'implication de chacun est forte pour assurer une bonne prestation.

L'intérêt de cette réforme doit être centré sur le contenu pédagogique et pertinent des TAP. Le besoin de créativité, de professionnalisme et d'implication seront déterminants pour apporter une valeur ajoutée à ce projet stratégique. Pour cela, ces employés ponctuels de la municipalité pourront ainsi proposer leurs services et apporter leurs projets. D'autant plus que l'étude surveillée pourrait évoluer. D'autres concertations sont planifiées pour sélectionner des projets et affecter les volontaires aux différents projets. La mobilisation et l'implication de tous les acteurs disponibles seront impératifs pour ne pas impacter défavorablement nos enfants.

### Travaux à l'entrée de l'école

La demande formulée par l'AIPEH de revoir l'aménagement de l'entrée de notre école a été reprise au conseil municipal. Ceci afin de répondre aux différents risques identifiés et pour nous conformer à la nouvelle réglementation PMR (Personnes à Mobilité Réduite).

### Cantine de l'école

Un nouveau prestataire, "Les petits gastronomes", fournit les repas depuis janvier 2014. La Caisse des écoles a pour mission de déterminer l'élaboration des menus en fonction d'un cahier des charges demandé au partenaire. Nous espérons tous une augmentation de la qualité des repas de nos enfants... HUMMMM !

### Bal du printemps

Le 15 mars 2014 au Cube l'après midi pour la troisième édition du Bal du printemps.

Venez tous costumés, grands et petits pour profiter des animations et du goûter organisés pour les enfants et parents de La Houssaye en Brie. Concevez les costumes les plus surprenants, originaux, inventifs, splendides et surtout festifs. N'hésitez pas à bénéficier de ce cadre pour organiser l'anniversaire de vos enfants.

La Brocante organisée par l'Ecole des livres aura lieu le dimanche 1 juin.



### Kermesse

Le 21 juin, l'après midi dans la cour de l'école. Une véritable fête qui prolongera les spectacles de l'école du vendredi soir avec les "grands", du samedi matin avec les "petits"

et anticipera la fête de la musique. Un univers festif avec de nombreux lots de jeux convoités par les enfants. Les bénéfices recueillis seront destinés à la vie des enfants à l'école. Rejoignez-nous pour contribuer à la vie scolaire et cultiver l'esprit d'échanges constructifs au bénéfice de nos enfants.

Découvrez notre nouveau site <http://AIPEH.e-monsite.com> et contactez-nous sur [AIPEH77610@hotmail.fr](mailto:AIPEH77610@hotmail.fr)

Les membres de l'AIPEH

# Lancement de la Journée des solidarités

De nombreux bénévoles d'associations ont répondu présents pour animer une après-midi à La Houssaye sur le thème : **Des gestes qui sauvent dont vous trouverez le rappel en page 25.**

De nombreux bénévoles d'associations ont répondu présents pour animer une après-midi à La Houssaye en Brie, sur le thème des gestes qui sauvent.



Merci encore aux secouristes (Valérie LEONHARDT, Philippe FESQUET, Djamila BELKAHLA, Marino VLACIC, Thierry VOGT), les Pompiers de Fontenay (Lieutenant MENAY et ses collègues), la Gendarmerie de Mortcerf (Le Major AGLAE et son équipe), ADOT (Mrs BLINDER et UGHETTO), L'ADSBR (Mrs GLAVIER et Christian PAUVRE), Le Grenier 77 (M. WAREZ), Suicide écoute (Fabienne LEORNHART) Anim et Ludo, le centre de loisirs, Laure BRUSSEL, Christophe LICOIS, les secondes LOG du Lycée Clément Ader de Tournan et leur professeur d'éducation civique Mathieu LAPP, nos partenaires L'EFS (M<sup>me</sup> PASDELOUP), la sécurité routière (M. PARADEIS) Télem assurances (M. Pouillot), CODECO, la buvette (Vanessa, Cyrille, Laurent) le centre équestre La Croix Ste Marthe, la communauté de commune du Val Bréon, association d'échec.



## Don du sang

L'Association des Donneurs de Sang Bénévoles de la Région de Lagny a présenté sur son stand le 21 septembre 2013 lors de la journée des solidarités son action de bénévolat. Des dépliants ont été remis aux visiteurs dont certains ont promis de venir lors des prochains dons. En règle générale, ceux-ci ont lieu tous les deux mois à la salle des fêtes de Fontenay Trésigny, sous l'égide de l'Établissement Français du Sang. Préalablement des affiches annonçant chaque don sont apposées chez les commerçants de LA HOUSSAYE ainsi qu'à la mairie, l'école et le cube.

**Dates et lieux retenus pour les dons de sang en 2014 :**  
**Vendredi 14 février 2014 - FONTENAY TRÉSIGNY**  
**Vendredi 25 avril 2014 - FONTENAY TRÉSIGNY**  
**Vendredi 11 juillet 2014 - FONTENAY TRÉSIGNY**  
**Mardi 23 septembre 2014 - LA HOUSSAYE**  
**Judi 28 novembre 2014 - FONTENAY TRÉSIGNY**

Pour information : les collectes de sang se déroulent de 15h00 à 19h30.



## Echec à la solitude et à l'ennui...

Cette journée fut un réel succès, organisation formidable et météo clémente ! Notre Echiquier géant à lui aussi eu du succès, une vingtaine de personnes a pu "fouler" les 64 cases et montrer que l'âge n'avait rien à voir ! Les Echecs sont intergénérationnels, nous avons un jeune garçon de 8 ans qui jouait contre un "ancien" de 86 ans ! Et tout cela avec les conseils avisés des spectateurs. Des retombées très positives car depuis nous avons 3 jeunes garçons et filles inscrits au Club ! Cette journée nous a permis de faire connaître notre Club "Tours et Détours". Nous avons eu la visite des officiels. Madame la Sous-Préfète ainsi que M. le Maire avaient envie de faire une partie mais le temps leur manquait ! Alors nous répondrons présent à une prochaine invitation !... le 20 septembre 2014.

Frédéric COUSTAL

## Préventions routière

"Lors de cette journée ensoleillée et conviviale 120 cyclistes en herbe ont réalisé avec brio un parcours à vélo installé dans la cour de l'école primaire."



Quand Nadège RAUT m'a contacté pour ce rassemblement solidaire cela m'a tout de suite emballé. Puis le jour "J", en début de matinée, je dois dire que j'ai eu quelques doutes quant à la venue du public sur mon stand. Finalement, la fréquentation s'est mise à croître sensiblement, avec un pic vers 16h00. Il faut dire que tout était réuni alentour pour favoriser le succès d'un tel événement : le temps au beau fixe, les personnes motivées, la diversité des animations. Pour en revenir au parcours, la totalité des participants a obtenu brillamment son diplôme. Il fallait pour cela reconnaître des panneaux de signalisation, adapter son comportement sur la route, savoir lever un bras pour indiquer un changement de direction, ... Le but était aussi, et surtout, de sensibiliser les jeunes aux dangers de la route. Les enfants âgés de 5 à 12 ans, à mon grand étonnement, se sont prêtés volontiers au jeu des obligations. Ils ont mis casque et gilet fluo sans rechigner ! Il était parfois dur pour certains de respecter les consignes de conduite, mais après plusieurs essais les résultats étaient là. Pour conclure, je souhaiterais remercier mes deux assistantes, Susie BRUSSEL et Zoé DUPLAND qui m'ont aidé à gérer cet afflux."

Ludovic Pouillot (Agent GI d'assurance)

## Poneys



Les animateurs du Centre équestre de la Croix Sainte Marthe ont tenu à être présents avec leurs poneys, afin de sensibiliser aux gestes de prévention des accidents liés à la pratique de l'équitation.

## Sapeur pompiers : devenez volontaire !

Plus de 2000 hommes et femmes en Seine et Marne vivent un engagement au service des autres, en parallèle de leur métier, de leurs études...

Ils démontrent que solidarité et altruisme ne sont pas de vains mots.

Vous souhaitez mettre votre temps disponible au service des autres, vous aimez l'action, vous voulez intégrer une équipe solidaire, apprendre les GESTES QUI SAUVENT et les transmettre, augmenter vos compétences, atout supplémentaire pour votre entreprise :

**Alors devenez sapeur-pompier volontaire !**



Le recrutement est ouvert aux hommes et aux femmes satisfaisant aux conditions réglementaires (âge, conditions physiques, jouissance des droits civiques...).



**Devenez Sapeur-Pompier Volontaire**  
**au centre d'incendie et de secours de Fontenay-Trésigny**

Vous avez des disponibilités ?  
 Vous avez de 18 à 55 ans  
 Vous aimez l'action ?  
 Intégrez une équipe solidaire,  
 apprenez les gestes qui sauvent,  
 au sein de votre entreprise, devenez un atout.  
\*Le temps consacré à ces missions de service public  
 est à juste titre l'objet d'une indemnité compensatoire

Venez nous rencontrer  
 Centre d'Incendie et de Secours  
 de Fontenay-Trésigny  
 109, rue Bertaux  
 77610 Fontenay-Trésigny  
 ou appelez-nous au 01 64 42 50 18

**Le volontariat, un engagement citoyen**

## Récolte des pommes au verger communal



Le groupe de bénévoles du Verger en pleine action...

## Soirée Disco !



Il y avait comme un air de fièvre du samedi soir le 19 octobre au cube à la Houssaye en Brie. Plus de 150 convives, enfants et adultes de tous âges se sont attablés et ont joyeusement festoyés. Plus tard dans la soirée, paillettes et perruques roses, strass et pantalons à pattes d'éléphant, costume rétros et tenues DISCO ont dansé sur des rythmes endiablés.

## Le bal des sorcières



Halloween : comme tous les ans les sorcières et les monstres sont tous conviés par le centre de loisirs et Anim'et Ludo au Cube pour le grand bal... Et cette année encore ils étaient nombreux et démoniaques.

## Théâtre Les Amis de La Houssaye

Charivari au cimetière des saules : surprise lorsque le rideau s'est ouvert sur la scène du Cube ce week end du 16-17 Novembre... un cimetière s'était installé sur scène.



Pari audacieux de la part de la troupe d'Anim et Ludo de faire rire sur le thème de la mort surtout en plein mois de Novembre... Mais pari réussi sur une pièce originale écrite par Josianne GREAULT et Hugo DESPUJOLS et des décors d'Alain RAVAT. Pour ceux qui auraient manqué le RDV la pièce sera rejouée le 9 février aux Chapelles Bourbon.

## Anciens combattants



Monsieur Don Kidd, soldat américain de l'US Air Force a tenu à remettre une médaille à Michel Garnier, pour son action au sein de la cellule des Anciens Combattants du village...



## Marché de Noël

Organisé par les Amis de La Houssaye, les 23 et 24 novembre 2013 au Cube



Chants de Noël interprétés par le chœur Jodelle, la chorale de notre village.

## Les 40 ans des "Amis de La Houssaye"

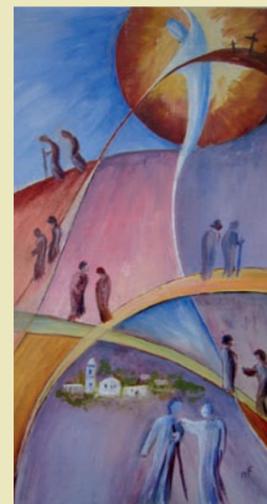


Le Jubilé de la plus ancienne association de La Houssaye ; "les Amis de La Houssaye" ont 40 ans ! Grâce à eux, les villageois ont pu encore découvrir les trésors du passé de la Houssaye en flânant dans l'exposition si bien préparée pour l'occasion. Les Amis nous ont promis de ne pas démonter tout de suite ces panneaux d'exposition afin que d'autres Hulsétiens puissent en profiter.

## Bible et peinture sur le chemin d'Emmaüs

Si vous souhaitez rejoindre le groupe pour découvrir un texte de la Bible et ensuite le méditer en peignant... Bienvenue au prieuré des frères des campagnes à La Houssaye, 149 rue Jodelle, le 20 février à partir de 14h00.

Contact Frère Michet Thivel : au 01 64 07 41 25



## Broc'aux jouets



Organisée par Anim'et Ludo au préau couvert de l'école.

## Exposition de frégate

Le dimanche 24 novembre



Passionnés, nostalgiques, anciens heureux propriétaires, ou tout simplement curieux, ils ont répondu à l'appel du Frégate Club de France, une des nombreuses associations de La Houssaye. Elle exposait sur la place du village, cette voiture mythique, sortie de la toute nouvelle usine Renault de Flins en novembre 1951. La Frégate était une voiture confortable, spacieuse, élégante, avec une excellente tenue de route et un freinage hors du commun. ( suite de l'article dans la Gazette du Village de Serge Randon).

## Repas des anciens

Le dimanche 15 décembre

Du monde et une ambiance chaleureuse !



## Les Carrés d'Art

Sur le thème du "Clair-Obscur", les Carrés seront exposés au Cube pendant toute l'année 2014. Cette animation est ouverte à tous : Famille, association, école, artiste... novice ou pas. Elle est organisée conjointement par Anim' et Ludo et la Commune.



BERNARD



BREDAT



Détente 3



DUPLAND



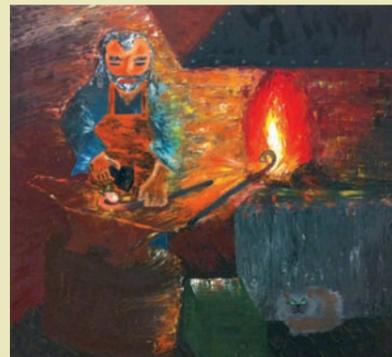
JEZEQUEL



Les Amis de la Houssaye



Les Amis de la Houssaye



MACHADO DA SILVA



MERIAUX



PEREZ-GOBARD



SLOSSE



VILLIERS

## Téléthon 2013

Merci à tous les participants du Téléthon 2013

Les associations Aïkido, AIPEH, Aqua LH, Anim'et Ludo, Détente3, l'école des livres, Le Tennis Club, le Frégate Club de France, Phicel, Les Amis de La Houssaye avec sa troupe junior, tous les autres bénévoles... et la Commune.

La "Tombolas des Associations" sur le thème des objets volants, le buffet, le fil rouge de "la chaîne de la solidarité", la vente de porte-clés en peluche, des maquettes d'avion en bois, etc...

La Pièce de théâtre "Départ immédiat !" pleine d'humour, interprétée par la Troupe junior des Amis de La Houssaye et introduite par de très belles Danses contemporaines, chorégraphie de Lucile Feltens

ont permis de récolter : **609€**, entièrement envoyés à l'association AFM-Téléthon.

**Défit Fil rouge "La Chaîne de la solidarité la plus longue possible"**. Résultat : La chaîne a atteint 26 m !



## Vœux du Maire 2014



Les médaillés du travail et les challengers THURAM.



Le public.

## Football Club de La Houssaye "Les Houx d'Or"

Pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, la soirée des Houx d'Or s'est déroulée au cube en présence de la municipalité représenté par M. Le Maire et M. Joanny entourés par de nombreux joueurs et leur famille. Le club souhaite continuer d'encourager l'esprit d'équipe, la sportivité aussi bien sur le terrain qu'en dehors ainsi que le bénévolat. Les Houx d'Or ont été remis aux joueurs ayant particulièrement respectés ces qualités :

**Thibault Fedirko / Lucas Rouillon / Thomas Roussel** et des Houx D'or spéciaux aux dirigeants Steeve Porta et Didier Rouillon pour leur dévouement au sein du club. Nous avons également offert un bouquet de fleurs aux femmes des dirigeants ainsi qu'à notre seule effectif féminine du club.

Nous remercions tous les parents pour leur aide lors de nos manifestations, tous les sponsors pour leur contribution. A la fin de la cérémonie, chaque joueur a reçu un sachet de Noël et nous avons partagé le pot de l'amitié.

Le FC la Houssaye et ses membres vous souhaitent une bonne et heureuse année.



## Section d'Aïkido

Quelques nouvelles en cette fin d'année. Tout d'abord la démission de notre Présidente, pour raisons personnelles dues à une surcharge de travail. Notre élève Frédéric Poupineau, propriétaire du camping de Crèvecœur, la remplace et la transition se déroule dans d'excellentes conditions. Le bureau a été entièrement modifié.

Suivant notre habitude, quelques mots sur les fondements de la discipline que nous pratiquons.

L'Aïkido fait partie, depuis 1942, des écoles regroupées au Japon sous le terme de BUDO, trop souvent traduit en France par "Arts Martiaux". C'est une erreur. Mars est le dieu de la guerre, alors que le Budo, ou voie chevaleresque, est une discipline de paix. L'idéogramme BU apparaît formé de deux composantes et signifie : "celui qui arrête les lances". Cette interprétation se trouve déjà dans un texte chinois vieux de 2.500 ans, le Tao tō king de Lao tseu. DO signifie tout simplement la Voie. Cela dit, l'Aïkido ne peut pas devenir un sport de compétition et cette particularité entraîne, pour ses pratiquants, un certain nombre de conséquences.

- Nous acceptons toute forme d'attaque et notre pratique ne comporte aucune règle restrictive dans le déroulement des randoris.

- Dans la vie courante, nous n'avons aucun ennemi et les agresseurs potentiels ne nous perçoivent pas comme des opposants mais pas non plus comme des victimes.



- Nous ne recherchons ni les distinctions ni le respect des autres. En revanche nous respectons tout le monde et en particulier la capacité de violence irrationnelle qui existe chez la plupart des êtres humains.

- Nous ne cherchons jamais à contrôler nos semblables car nous avons assez de mal à nous contrôler nous-mêmes en toute circonstance.

Ces quelques principes font déjà de l'Aïkido une discipline à part. Elle n'encourage pas la course aux titres ou l'égoïsme forcené mais oblige ses pratiquants à prendre en compte la réalité des choses. L'art que nous pratiquons est avant tout une voie de coopération et d'harmonie, ce qui n'est pas si courant de nos jours.

Jacqueline et Jean Greslé,  
responsables de l'enseignement.

## Aqua LH - Club d'Aquariophilie de la Houssaye en Brie

Venez admirer nos aquariums et partager notre passion des milieux aquatiques !



Un bassin et 25 aquariums de 30 à 650 L sont à votre disposition, que ce soit pour le seul plaisir des yeux ou pour nous rejoindre et reconstituer ensemble des milieux aquatiques, maintenir les espèces de votre choix (poissons, crevettes, tortues), faire reproduire certaines espèces et élever les jeunes... Dans une ambiance conviviale !

Ça se passe près de chez vous, au 213 avenue du Général Leclerc, les vendredis de 18 à 19h et les dimanches de 17 à 19h.

## Anim et Ludo

Vous connaissez peut être Anim'et Ludo ? pour ses cours de danse de Yoga, de gym, Ciné Ados, de théâtre ...

Mais cette association propose bien d'autres activités accessibles à tout public, notamment : la LUDO, espace de jeux pour toute la famille ouvert le mercredi de 15H à 18H.

La Ludo des petits, accueil parents enfants/assistantes maternelles et enfants de moins de trois ans.

Les samedis créatifs qui sont l'occasion de découvrir des nouveautés en cuisine, scrapbooking ou toutes autres activités créatives.

Et puis si vous avez un peu de temps, envie de participer à une nouvelle aventure... rejoignez l'équipe d'Anim et Ludo afin que vos projets ou vos idées se concrétisent, couture, musique, jeux...

Pour nous contacter : [contact@animetludo.com](mailto:contact@animetludo.com)  
Tél. : 06 99 25 98 00



## Détente 3

Petite rétrospective des activités des Détendus depuis le mois de Septembre dernier.



Bonjour à tous,

L'Association se veut conviviale et continue à prendre part aux manifestations de La Houssaye en Brie comme vous allez le constater :

- Tout d'abord le 7 Septembre au Forum des Associations, nous attendons de répondre aux questions des visiteurs.

- Le 21 Novembre nous sommes allés au Restaurant d'Application du Lycée Antonin Carême à Savigny le Temple pour un repas anglais confectionné et servi par les élèves qui ont particulièrement soigné la prestation.

- Les 23 et 24 Novembre, au traditionnel Marché de Noël organisé par les Amis de La Houssaye, nous avons vendu nos enveloppes toutes gagnantes comme nous le faisons depuis plusieurs années pour faire plaisir à tous.

- Le 29 Novembre, le Beaujolais Nouveau fêté annuellement par les Détendus, a été suivi d'un Loto pour les adhérents.

- Pour la deuxième année nous participons aux Carrés d'Art : Notre chat noir est donc exposé pour un an sur un mur du Cube, une occasion pour notre atelier du jeudi de faire une œuvre collective.

- Le samedi 7 Décembre, nous avons répondu présents pour le Loto des Associations du Téléthon 2013 : nous avons fait l'achat d'un lot, un grille pain, et avons tenu le stand.



- Le jeudi 12 Décembre des Détendus étaient à Paris : après cette journée d'échanges autour de l'Homme Nu au Musée d'Orsay, nous nous sommes baladés dans Paris, du Forum des Halles au Musée et du Musée au Marché de Noël aux Champs Elysées.

Le soleil était au rendez-vous ! Se restaurer avec une bière et des moules frites, voilà des heures partagées et des souvenirs collectés.

Les Ateliers vivent leur vie dans une ambiance conviviale avec les animateurs bénévoles : Mira, les activités manuelles créatrices, le lundi après-midi, Serge, l'informatique par l'image le mardi matin, Mireille dessin-peinture-décoration le jeudi après-midi et Jeannine, la couture le vendredi après-midi.

Des sorties cinéma le mardi après-midi se poursuivent sous la houlette de Mira.



Le 10 Janvier 2014 nous mangerons la galette et parlerons de nos projets :

En prévision :

- La participation à l'Exposition du Salon des Arts 2014 de la Communauté de Communes du Val Bréon, à Neufmoutiers le 1er Février avec des tableaux de l'Atelier du Jeudi.

- Un séjour d'une semaine à Arcachon début Avril 2014.

Je rappelle que l'adhésion à notre Association est de 40 euros pour l'année. Elle permet de participer à tous les ateliers qui nous intéressent (on rajoute 10 euros pour l'atelier informatique, la cotisation d'un couple est de 60 euros).

Il ne faut pas hésiter à venir partager nos moments conviviaux.

Mireille YOESELE  
La Présidente et tous les Détendus

## Les Amis de La Houssaye



On aurait tendance à dire "Pas beaucoup d'originalité dans les activités des Amis de La Houssaye". C'est peut-être vrai. Bien sûr, la saison est toujours ouverte avec le Forum des Associations. Puis les Amis ont enchaîné avec la Randonnée du Patrimoine, le 15 septembre. Pour cette 4<sup>ème</sup> édition, les fermes ont été mises à l'honneur : à Marles où nous avons pris le petit déjeuner à la ferme L'Hôpital tout en prenant connaissance de l'histoire de la ferme racontée par "la patronne" ; puis à la ferme du Moulin qui nous a été largement ouverte pour le plaisir des enfants... et des plus grands ! La journée s'est terminée à la ferme de la Villebertin, avec Christophe comme conférencier.

Le 12 octobre, les Amis ont fêté leur 40<sup>ème</sup> anniversaire en proposant une exposition en images sur l'histoire du village, avec une large part pour une rétrospective des 40 dernières années. Ce qui a d'ailleurs permis à beaucoup d'entre vous de se retrouver avec quelques décennies en moins ! Un cocktail a clos cette journée passée... dans le passé. Au passage, un grand merci à tous ceux qui ont bien voulu nous confier photos et documents. Monsieur le Maire nous a demandé de présenter à nouveau cette exposition au Cube le 11 janvier 2014 à l'occasion de ses vœux, ce que nous avons fait avec plaisir, avec même quelques documents supplémentaires.



Puis c'est le traditionnel Marché de Noël, les 23 et 24 novembre, avec toujours une quarantaine d'exposants. Treize ans que ça dure ! C'est confirmé : manque d'originalité ! Mais pas question de s'en passer : on nous en voudrait !



Pour le prochain semestre, les Amis ne prévoient pas de manifestation ponctuelle. Les spectacles sont nombreux à La Houssaye, les salles se remplissent difficilement et les frais sont trop lourds à supporter. Quelques visites sont prévues, dont une au Mémorial de la Grande Guerre à Meaux, en association avec le club Détente 3. Apy présentera son exposition artistique les 19, 20 et 21 avril dans la salle Jodelle. Et vous pourrez découvrir et reconnaître le travail des ateliers dessin enfants et théâtre ados au mois de juin 2014.

### 9 avril : Carnaval - avis de tempête...

Cette année, déguisez-vous en poissons, en crevettes ou même en bateau de pêche. Bref tout ce qui est en rapport avec la mer. Et si vous sentez des talents de bricoleur, vous pouvez décorer vos maisons. La marée haute aura lieu à partir de 15h sur le parking du Cube.

ALSH et Anim'et Ludo

## L'association des Malandrins

**Amoureux ou Curieux d'Histoire... Réservez votre samedi 28 juin, de 10h à 19h, pour vivre une belle aventure ! Vous êtes invités à remonter le temps sur une journée, grâce aux "Malandrins" qui installeront un camp médiéval sur la partie herbeuse entre le Cube et l'école.**

Le camp médiéval proposé consiste à reconstituer un camp militaire de campagne du XIV<sup>e</sup> siècle avec les tentes, l'exposition des tenues, des armures et des armes. Les membres des Malandrins seront là en costumes d'époque pour répondre aux questions sur le mode de vie de l'époque médiévale et pour faire des démonstrations de combats réels et chorégraphiés. Dans la mesure du possible, l'association proposera également des ateliers, sur le travail du cuir par exemple. **"Bien veigniez, vos soiez bien venus !"**

Michel Forest, Président des Malandrins

Compagnie de théâtre multi-époques privilégiant actuellement la période médiévale et incorporant dans les spectacles des combats et des cascades. Pour adultes...



Contact : 06 21 24 04 40 • [lesmalandrins@gmail.com](mailto:lesmalandrins@gmail.com)

## Football Club

Le FC LA HOUSSAYE a organisé, le samedi 8 février 2014 au Cube, une soirée couscous. A partir de 19h30 une soirée dansante a été animée par DJ POCKET.

Contact : **Luc Soyez au 01 64 07 46 86**  
ou **M<sup>me</sup> JUTEAU Sylvie au 01 64 07 44 84**  
à partir de 19h00.

**La FC LA HOUSSAYE vous souhaite une bonne année !**



## La Compagnie Phicel

**La compagnie Phicel réunie de plus en plus d'artistes et de sportifs !**



Les cours de danse moderne, salsa, zumba, stretching... fédèrent un dynamisme et un élan artistique grandissants.

Les danseurs se produisent régulièrement, un goût pour la scène se développe chez petits et grands.

De nombreuses manifestations sont à prévoir : concours de danse, Festival Bréon, spectacles de fin d'année...

Ainsi que différents stages : hip-hop, salsa, Aqua ZUMBA.

Renseignements : [www.compagnie-phicel.fr](http://www.compagnie-phicel.fr)

## Amicale de Pêche Les Marnières

Route de Coulommiers  
77610 La Houssaye en Brie

Ouverture de la pêche le 29 mars.

Concours de pêche le dimanche 30 avril.

Tarif Carte de Pêche : 35€/an • 10€/jour

Demi tarif moins de 15 ans.

Vente de cartes à la boulangerie GARNIER et au café restaurant La Fleur de Lys.

**L'amicale de pêche vous souhaite une excellente année 2014.**



L'équipe du comité des fêtes a atteint son objectif et poursuivra son activité sur 2014.

Merci à toutes celles et ceux qui ont permis l'organisation de cette belle soirée.

Rendez-vous le 21 juin 2014, place de la Mairie pour la 3<sup>ème</sup> édition de la fête de la musique à partir de 19h avec restauration et boissons.

Si vous souhaitez nous aider ou rejoindre l'équipe du Comité des Fêtes, contacter M. Christophe LICOIS au 01 64 25 91 23

## Louis Waechter

**L'école de notre village porte son nom...  
Découvrons qui est Louis Waechter.**



Louis WAECHTER et son épouse

### Une enfance en Alsace

Louis Waechter est né le 6 janvier 1900 à Nothalten, dans le Bas-Rhin en Alsace.

L'Alsace est alors sous la domination allemande.

Joseph, son père est vigneron. Il est né en 1867 dans une Alsace alors française. Mais après la guerre de 1870, l'Alsace est annexée à l'Empire germanique, le Reichland. Lorsque sa région est rattachée à l'Allemagne, Joseph considère les Allemands comme des envahisseurs. Il n'adhère pas à la Nation allemande et... entre les années 1910-13, juste avant la guerre, toute la famille Waechter réussit à obtenir la radiation de la nationalité allemande et choisit la nationalité française.

Elle doit tout quitter... ses vignes, ses biens et "émigrer en France".

### Une adolescence en pleine guerre 1914/18

Joseph a trouvé une place de régisseur de terres appartenant au Duc de Gramont, à Joué-les-Tours, près de la ville de Tours.

Louis a 14 ans. Il travaille comme ouvrier agricole auprès de son père.

Intelligent et dynamique, il n'hésite pas à faire en vélo, les 14 km qui séparent son village, de la ville de Tours... car il a décidé de prendre des cours du soir, afin de progresser dans sa formation personnelle.

Pendant ce temps, son frère Gustave s'engage dans l'armée française ; il sera malheureusement tué dans la Somme en 1918.

### Un jeune homme dans les années 1920



Louis a vingt ans, il doit faire son service militaire et s'engage pour deux ans.

Il est envoyé pendant ces deux années, à Prague où il sert d'interprète d'Etat Major. En effet, alsacien d'origine, il parle couramment le Français, le Patois alsacien et l'Allemand.

Il sait passer d'une langue à l'autre... Cela a dû l'aider lorsqu'il a dû apprendre la langue tchèque en six mois... avant de partir pour la Tchécoslovaquie !

### Régisseur, marié et père de famille

En 1922, il revient en France et obtient une place de régisseur au Plessis-Belleville, des terres appartenant aux Bataille, famille de grands propriétaires terriens de l'Oise, dont est issu Georges Bataille. Celui-ci est le créateur de la célèbre entreprise Poclair, inventeur des premiers moteurs hydroliques, George installe un atelier en face de sa ferme et... c'est ainsi que Louis Waechter a la chance d'assister



aux essais des premières pelleteuses Poclair. C'est à cette époque également que Louis rencontre, chez des amis communs, une jeune fille Isabelle Combis.

Louis rencontre chez des amis communs une jeune fille, Isabelle Combis. Cette jeune parisienne franco-anglaise, travaille chez Lanvin comme sténo-dactylo bilingue.

En 1923, Louis et Isabelle se marient. Cinq enfants naissent de cette union. Edouard, Gustave, Georges, Thérèse et Lucie.

### 1935, premier mandat de Conseiller municipal

En 1935, il est élu conseiller municipal à Ver-sur-Launette dans l'Oise. Suite à la mort de leur propriétaire, les terres, dont il est le régisseur, sont restructurées.

Louis doit chercher un autre emploi.

### 1936, la famille Waechter s'installe en Seine-et-Marne

La famille doit déménager en Seine et Marne, car Louis a trouvé une nouvelle place de régisseur des terres de trois fermes des Chapelles-Bourbon et des Vieilles Chapelles, chez les Denoyer.

Les Waechter s'installent à la "Grande ferme", celle qui se situe aux Vieilles Chapelles.



### Louis et sa famille dans la tourmente de la guerre 1939/45

Dès le début de la guerre, la famille Waechter subit un drame. En juin 1940, Georges, âgé de huit ans, joue aux alentours de la ferme et trouve un étrange objet... C'est une grenade

oubliée par les Allemands lors de leur dernière offensive. La grenade explose, l'enfant est mortellement atteint. Bouleversée, la famille Waechter reste pourtant attentive à la détresse des autres et en ces temps de graves pénuries alimentaires ressenties surtout en ville, elle donne ce qu'elle peut aux nombreux citadins qui viennent frapper aux portes des fermes en demandant un peu de nourriture.

### 1944, l'élan de la reconstruction et l'amélioration des conditions de vie de la France rurale

En 1944, Louis est élu Conseiller municipal aux Chapelles-Bourbon.

Puis il est élu Maire en 1947 jusqu'à 1953.

Achat de la maison de famille à La Houssaye en 1947.

Louis est élu Maire de La Houssaye en Brie en 1953.

Il en restera le Maire jusqu'en 1976, année où il doit abandonner son mandat pour des raisons de santé. Pour le remercier de son dévouement au service du village, il est nommé alors Maire honoraire.

Voici quelques réalisations à inscrire à l'actif des Conseils qu'il a présidés.

- Remembrement foncier de 1953 à 1955
- Installation d'un réseau de distribution d'eau potable et d'un réseau d'assainissement de 1958 à 1965.
- Forage d'un nouveau puits à 60 mètres de profondeur et débitant 200 m<sup>3</sup> à l'heure en 1973.
- Installation du secrétariat de Mairie et du Syndicat intercommunal dans l'ancien presbytère et rénovation des abords de la Mairie.
- Constructions de nouvelles maisons qui ont permis à la population de la Commune de s'accroître pour passer de 548 à 751 habitants.
- Création d'environ 70 emplois en favorisant l'implantation de huit entreprises : Eurobois, dans l'ancienne laiterie, les établissements Louis Montel (aliment du bétail), la société Jean Montel et fils (séchage et stockage de grains), les Ets. Barrel (transport), les Ets. Marroteau (produits chimiques), les Ets. Boyer (plastique), la société S.A.M.I. (insonorisation), Pavillon Style (entrepôt de matériaux). Cet apport d'activités industrielles et artisanales a considérablement amélioré les finances communales et permis de réaliser :
  - des réparations importantes de l'église
  - l'achat d'un bureau de poste et son aménagement
  - la rénovation du logement destiné au gardien de l'école
  - le financement à 50 % du nouveau groupe scolaire.



Ce groupe scolaire, dont madame Thomas fut la première directrice, est inauguré en 1977.

Le conseil municipal a tenu à le baptiser "Louis Waechter" en témoignage de reconnaissance envers celui qui, pendant tant d'années s'est dévoué au service de ses concitoyens et de la "chose publique".

L'énoncé de ses titres en donne un aperçu :

- Fondateur avec les Maires de Marles, les Chapelles B et Crèvecoeur du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'eau et assainissement de la région. Syndicat dont il fut le président pendant 18 ans.
- Membre du Comité directeur des Maires de Seine et Marne
- Membre du Comité du syndicat du Personnel des collectivités locales et des Commissions paritaires.
- Délégué départemental aux Communes d'Europe.
- Délégué départemental aux deux Commissions permanentes des Maires de France "rurale" et "Équipement".
- Délégué de Seine et Marne au titre de maire rural au comité national de l'eau.

d'après les propres écrits de Louis WAECHTER et les souvenirs de sa fille Thérèse, recueillis par V. SLOSSE

## La sente de Saint Fiacre



### Une nouvelle sente à La Houssaye

Reliée à la sente de la Butte Verte, une autre sente a vu le jour au sud-Est de La Houssaye (à l'ancien hameau de La Houssiette). Lors du Conseil Municipal du jeudi 19 décembre 2013, elle a reçu le nom de Sente de Saint Fiacre, en mémoire du nom de l'ancienne route Hulsétienne, relayant la route de Coulommiers au hameau de La Houssiette en passant par la Croix Saint Jacques pour courir le long du champ, dit de la Garenne.

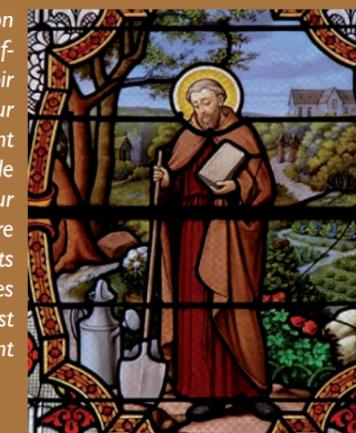
### Qui est Saint Fiacre ?

Fiacre est né au début du VII<sup>e</sup> siècle dans une noble famille irlandaise. Il passe en Gaule à la suite du grand mouvement religieux qui entraîne beaucoup de ses compatriotes vers le continent. Il s'arrête à Meaux où il est accueilli par l'évêque, saint Faron, frère de sainte Fare, qui lui donne l'autorisation de s'établir comme ermite en forêt de Breuil. Fiacre a pour premier disciple saint Killian, lui-même irlandais, qui sur ses conseils part prêcher l'Évangile en Artois.

Beaucoup de misères affluant à son ermitage, Fiacre demande à son évêque un terrain qu'il pourrait cultiver afin de nourrir les pèlerins indigents. Ses légumes plantés, Fiacre pense même aux plantes médicinales pour les malades et aux fleurs, "ces sourires de la terre" pour orner le petit oratoire qu'il bâtit en l'honneur de Marie. Il construit aussi un hospice pour les malades de plus en plus nombreux qu'on lui amène de tous les coins du pays. Fiacre partage son temps entre la prière, le travail manuel et le soin des pauvres.

Il meurt vers 670 au Breuil où se construit un monastère autour duquel se forme un village qui portera son nom. Les pèlerins affluent sur son tombeau pour demander la guérison de toutes sortes de maux. On venait même autrefois l'invoquer contre les hémorroïdes, le "mal de saint

Fiacre", la tradition affirmant qu'il suffisait de s'asseoir sur la pierre sur laquelle le saint avait l'habitude de s'asseoir pour être guéri. Fiacre fut un des saints les plus populaires de France ; il est représenté portant une bêche.



## Comment transformer les pommes récoltées dans nos Vergers en jus de pomme ?

### Le pressage et l'embouteillage des pommes au Prieuré

Les pommes sont lavées à grandes eaux ; puis hachées. La purée obtenue est placée des tamis, séparés par de larges carrés d'épais tissus servant de filtres ; Puis le tout est mis sous presse.

Un joli jus doré coule du pressoir.

Il est ensuite stocké dans des conteneurs.

Puis c'est la pasteurisation du jus. Le jus doit atteindre la température d'au moins 74°, 75° étant l'idéal, en tout cas, il ne faut pas dépasser 78° sinon le goût du jus de pommes perd en qualité!

Cette phase est très importante, car elle permet de bloquer le processus de fermentation du jus et de garantir un produit sans conservateur.

Ensuite, il y a l'embouteillage. Les bouteilles sont lavées soigneusement.

Elles sont emplies à ras bord de jus pommes pasteurisé et tout de suite bouchées avec des capsules couronne, pour



finir passées à la capsuleuse manuelle pour le sertissage. Ce fut de bons moments partagés avec les frères des campagnes et les quelques bénévoles venus en renfort.



### Récupération de bouchons

La mairie de La Houssaye en Brie participe à la collecte des bouchons en plastique pour le CMPA de Neufmoutiers avec l'association

"Handi-cap Prévention" pour l'opération "ROULEZ PETITS BOUCHONS".

- Pour acheter des fauteuils roulants à des handicapés,

Emplacement "récupérateur" : dans le hall de la mairie.

Merci d'avance de votre collaboration.

**BOUCHONS ALIMENTAIRES :** Nutella (sans carton à l'intérieur), Nesquik, Benco etc. Capsule plastique du Kinder surprise, Lait concentré, mayonnaise, ketchup, yoplait, moutarde, Nescafé, eau, lait, soda, jus de fruits, bouchons de lait poudre bébé etc.

**PRODUITS MENAGERS :** Assouplissant, eau de javel, Mr Propre, etc. cirage, produits vaisselle, produits lave-vaisselle, vitres ; lessives etc.

**SALLE DE BAIN :** Dentifrice, shampoing, savon liquide, laque, déodorant, mousse à raser, gel douche etc.

**AUTRES BOUCHONS :** Feutres, colle, marqueurs, peinture, boîte de pellicule photos tubes d'homéopathie etc.

Peu importe la forme et la couleur. Pensez juste à les nettoyer et à enlever les corps étrangers (Carton, papier etc.)

**BOUCHONS INTERDITS :** Bouchons de médicaments, Bouchons d'huile, bouchons de métal et de liège. Merci.

**Plastiques autorisés :**

Logos des différents plastiques autorisés :



Emplacement "récupérateur" : dans le hall de la mairie.

Merci d'avance de votre collaboration

## RECYCLAGE

Ne jetons plus valorisons

Dès janvier, vous pourrez déposer en Mairie, dans les bornes prévues à cet effet :

• Vos Cartouches d'encre

• Piles

• Ampoules

Dans une pile, tout est utile !



Grâce à certains programmes de collecte de cartouches vides, LVL soutient financièrement Enfance et Partage.



## Les gestes qui sauvent... rappel des gestes de premiers secours

**Allo le 15 !** Lorsque l'on est témoin d'un accident et qu'une personne est blessée, on doit tout faire pour la secourir. Ayons le réflexe du P.A.S. : Protéger-Alerter et Secourir.



### 1 Sécurisez le lieu de l'accident et les personnes impliquées

Evaluez les conditions de sécurité et vérifiez qu'il n'existe aucun danger supplémentaire (circulation, incendie, électricité...).

N'approchez le lieu de l'accident que si cela ne présente aucun risque pour vous. Dans la mesure du possible, assurez la sécurité des victimes et des autres personnes présentes.

Si la situation est dangereuse et si vous ne pouvez agir sans prendre de risque, alertez les services d'urgence. Etablissez un périmètre de sécurité autour du lieu de l'accident en attendant l'arrivée des secours.



### 2 Appréciez l'état de la victime

Présentez-vous et expliquez à la victime ce que vous allez faire afin de la rassurer. Vérifiez qu'elle est consciente et respire normalement. Le pronostic vital est souvent en jeu en cas d'altération de la conscience ou de la respiration.



### 3 Demandez de l'aide

**Alertez les services d'urgence :**

**Le 18 :** les sapeurs-pompiers pour tout problème de secours, notamment accident, incendie.

**Le 15 :** le Samu pour tout problème urgent de santé, c'est un secours médicalisé.

**Le 17 :** la police ou la gendarmerie pour tout problème de sécurité ou d'ordre public.

**Le 112 :** numéro d'appel unique des urgences sur le territoire européen, recommandé aux étrangers circulant en France et aux Français circulant à l'étranger.

**Le 115 :** le Samu social pour toute personne qui présente une détresse sociale comme les personnes sans domicile ou sans abri et exposées aux intempéries.

**Vous devez pouvoir fournir aux services d'urgence**

- le numéro de téléphone ou de la borne d'où vous appelez,
- si nécessaire, votre nom,
- la nature du problème (maladie ou accident),
- les risques éventuels (incendie, explosion, effondrement...),
- la localisation précise de l'événement,
- le nombre de personnes concernées,
- l'état de chaque victime,
- les premières mesures prises,

Vous devez également répondre aux questions qui vous seront posées par les secours ou par le médecin.



### SI VOUS ÊTES FORMÉ

### 4 Appréciez l'état de la victime

**Dispensez les gestes de premiers secours de façon calme et non précipitée.**

Si je ne connais pas les gestes de premier secours ou si je ne les maîtrise pas (formation ancienne, ou peu habitué), il ne faut pas toucher la victime, son état pourrait s'aggraver.

**Dans tous les cas, je dois couvrir et réconforter la victime.**

Ce qu'il ne faut jamais faire : Il ne faut pas donner à boire à un blessé, ni lui enlever son casque s'il en a un, ni la déplacer (sauf risque imminent) ou essayer de le sortir de son véhicule.

Si l'on est amené à déplacer le blessé, il faut éviter la torsion de la colonne et l'ensemble tronc/cou/tête doit composer un bloc rigide, il ne faut pas le tirer par les membres.

**Comment se former aux gestes de premiers secours ?**

**La formation PSC I :** Pour être faits correctement, les gestes de secours nécessitent un apprentissage avec un formateur spécialisé.

En 10 heures, formez-vous aux gestes qui sauvent en suivant une **formation PSC I**. Le module Prévention et Secours Civiques de niveau I (PSC I) est la formation de base des premiers secours en France, elle est délivrée par des **associations agréées et organismes habilités** (Croix rouge française, pompiers, etc...). Vous trouverez sur leur site, les lieux et dates de cette formation.

Ces contenus sont extraits du guide des gestes qui sauvent de la Croix-Rouge française, remis à chaque participant à une formation PSC I.

Textes : Dr Pascal Cassan, Dr Daniel Meyran, Dr Vincent Hubert.

Photo : Valérie Archeno • Illustrations : Philippe Diemunsch

Pictogrammes : Yann Brien.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPT. 2013

**Installation d'une borne de recharge pour les véhicules électriques :**

Les Communes de Mouroux, de Faremoutiers et de Cannes Ecluse ont demandé leur adhésion au Syndicat Intercommunal des Energies (S.I.E.S.M.) de Seine-et-Marne. Le Comité Syndical du S.I.E.S.M. en date du 11 juin 2013 a approuvé ces demandes d'adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- émet un avis favorable pour la demande d'adhésion des Communes de Mouroux, de Faremoutiers et de Cannes Ecluse au S.I.E.S.M.

**Maîtrise d'ouvrage de l'éclairage public :**

Suite à la délégation faite au S.I.E.S.M. par le Conseil Municipal du 18 juin 2013 pour la maîtrise d'ouvrage de l'éclairage public afin de réaliser les travaux de mise en conformité de l'éclairage public avant 2015, un marché public a été lancé. L'entreprise retenue est SPIE.

**Marché d'entretien de l'éclairage public :**

Le Syndicat Intercommunal des Energies de Seine-et-Marne (SIESM) assurait, pour les années 2011, 2012 et 2013, une prestation dans le cadre de l'entretien de l'éclairage public de ses communes adhérentes. Suite à la délégation faite au S.I.E.S.M. par le Conseil Municipal du 18 juin 2013, un marché public a été lancé pour les années 2013 à 2016. L'entreprise retenue est SOBECA.

**Adhésion de nouvelles collectivités au Syndicat Mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du Bassin versant de l'Yerres (S.Y.A.G.E.) :**

Les Communes d'Andrezel, de Jouy-le-Chatel, de Liverdy, de Quiers, de Soignolles-en-Brie, de Vanville, de Vaudoy-en-Brie, de la Communauté de Communes de l'Yerres à l'Ancoeur, le S.I.A.E.P. Région de Touquin, et le S.I.A.E.P. d'Andrezel, Verneuil l'Etang et Yebles ont demandé leur adhésion au Syndicat Mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du Bassin versant de l'Yerres (S.Y.A.G.E.).

Le Comité Syndical du S.Y.A.G.E. en date du 17 juin 2013 a approuvé ces demandes d'adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- émet un avis favorable pour ces demandes d'adhésion au S.Y.A.G.E.

**Contrat de Bassin de l'Yerres Amont et de ses affluents :**

Le conseil municipal du 21 février 2011 a approuvé l'adhésion de la commune de La Houssaye-en-Brie au Syndicat Mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du Bassin versant de l'Yerres (S.Y.A.G.E.) pour la compétence "mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) de l'Yerres",

Compte tenu de l'état des lieux du bassin du versant de l'Yerres Amont et de ses affluents en vue de l'élaboration d'un contrat de bassin et de l'état d'avancement du Contrat de bassin et de son programme d'actions, il est proposé au conseil municipal d'approuver le Contrat de bassin de l'Yerres Amont et de ses affluents 2014-2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le Contrat de bassin de l'Yerres Amont et de ses affluents 2014-2018,

- autorise M. le Maire à signer le Contrat de bassin.

**Charte du Champigny :**

La Nappe des calcaires de Champigny est la principale ressource régionale en eau souterraine qui alimente environ un million de francilien dont la moitié en Seine-et-Marne.

Autrefois de bonne qualité, la nappe est aujourd'hui contaminée par les nitrates et les molécules issues de produits phytosanitaires.

Dans l'objectif d'atteindre un bon état écologique, chimique et quantitatif des eaux de surface et souterraines, l'association des calcaires de Champigny en Brie dénommée AQUI'Brie propose aux communes la signature d'une charte ayant pour objet d'engager la commune signataire à :

- participer à la reconquête de la qualité de l'eau de la nappe du Champigny,

- mettre en œuvre une démarche progressive de réduction des produits phytosanitaires voire suppression là où cela est possible, dans l'entretien des espaces publics,

- diminuer les impacts et les coûts induits par l'utilisation des phytosanitaires (pollution de l'eau, appauvrissement de la biodiversité, répercussion sur la santé des applicateurs et du public),

- informer et sensibiliser les administrés à la démarche mise en œuvre et les inciter à des gestes éco-citoyens.

Pour y parvenir, AQUI'Brie propose une démarche d'accompagnement en plusieurs étapes : réunion d'information, état des lieux initial des pratiques, formation des agents communaux, participation à l'animation collective et suivi annuel des pratiques de désherbage sur la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte la démarche proposée par AquI'Brie,

- autorise M. le Maire à signer la charte du Champigny et tous les documents afférents.

**Modification des statuts de la Communauté de Communes du Val Bréon (C.C.V.B.) :**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande de la Communauté de Communes du Val Bréon (C.C.V.B.) que le conseil communautaire a voté la modification des statuts au niveau de trois de ses articles. L'avis des conseils municipaux est sollicité afin de valider ces modifications.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable pour la modification des statuts de la Communauté de Communes du Val Bréon (C.C.V.B.) au niveau de trois de ses articles :

• Article premier : Ajout de la Commune de Mortcerf

• Article 3 : Modification de l'adresse du siège

• Article 5 : Transfert à la C.C.V.B. de deux compétences facultatives en matière d'accueil des gens du voyage et en matière de voirie.

**Rapport annuel d'activité et compte administratif 2012 de la Communauté de Communes du Val Bréon (C.C.V.B.) :**

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le rapport annuel 2012 et le compte administratif 2012 de la Communauté de Communes du Val Bréon (C.C.V.B.) sont à disposition au secrétariat de mairie.

**Elaboration du schéma directeur des eaux pluviales :**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que lors de la mise en place des éco conditions du Conseil Général, une étude du schéma directeur des eaux pluviales doit être élaborée. Ce schéma directeur sera soumis à enquête publique pour approbation. Une réflexion est en cours afin que le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de la Région de La Houssaye-en-Brie (S.I.A.E.P.A.) prenne en charge la maîtrise d'ouvrage de cette étude pour ses quatre communes adhérentes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- s'engage à élaborer le schéma directeur des eaux pluviales.

- s'engage à le soumettre à enquête publique en vue de son approbation.

- autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce projet

**Prescriptions du Parc départemental du Conseil Général de Seine-et-Marne :**

M. le Maire rappelle que suite à l'enquête publique et à l'avis du S.D.I.S., le Conseil Municipal avait émis un avis défavorable à la demande présentée par le Parc Départemental du Conseil Général pour être autorisé à exploiter une installation de stockage de matières premières nécessaires aux travaux et opérations d'entretien des routes départementales sur le site de La Houssaye-en-Brie, 144 chemin de Fer. La préfecture a transmis un arrêté préfectoral pris le 23 juillet 2013 donnant l'autorisation de cette exploitation mais imposant des prescriptions spéciales concernant ces installations.

**Rétrocession de parcelles communales Place du Maréchal Augereau :**

Le Conseil Municipal dans sa séance du 21 septembre 2012 a voté le principe d'une rétrocession de propriétés communales, Place du Maréchal Augereau, sous réserve de conditions à définir. France Domaine suite à la demande d'évaluation des deux parcelles de terrains à créer et à rattacher aux parcelles C147 et C146 présent sur la voirie de la Place du Maréchal Augereau a estimé la valeur vénale de ces parcelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise la cession du lot A de 15 m<sup>2</sup> à Monsieur et Madame JEZEQUEL propriétaire de la parcelle n°147 sise Place du Maréchal Augereau pour une valeur vénale de 37.50 €.

- autorise la cession du lot B de 32 m<sup>2</sup> à Monsieur et Madame DUBOIS propriétaire de la parcelle n°146 sise Place du Maréchal Augereau pour une valeur vénale de 80.00 €.

- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette session.

**Stationnement avenue du Général Leclerc :**

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a été sollicité par plusieurs administrés concernant les problèmes de stationnement au début de l'avenue du Général Leclerc. Un courrier a été adressé le 26 septembre 2013 aux riverains de cette avenue du n° 1 au n° 143.

En raison des difficultés de circulation des véhicules et des piétons, en raison du manque de visibilité pour tous les véhicules empruntant cette portion de route, il y a lieu d'organiser le stationnement des véhicules des deux côtés, avenue du Général Leclerc, du numéro 1 au numéro 143.

L'avenue du Général Leclerc est une voie départementale, l'Agence Routière Territoriale (A.R.T.) sera sollicitée pour la réflexion sur le stationnement. Dans tous les cas, les places de stationnement qui pourront être marquées au sol ne seront pas suffisantes compte tenu de la largeur de la route.

La séance a été suspendue de 20h40 à 21h10 afin d'échanger sur cette thématique avec les administrés présents dans l'assistance.

Une réflexion similaire sera menée sur d'autres axes de la commune qui sont concernés par cette problématique.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise M. le Maire à faire réaliser un marquage au sol pour matérialiser les places disponibles Avenue du Général Leclerc, des deux côtés, du numéro 1 au numéro 143.

- autorise le stationnement limité en journée pour les clients des commerces de cette avenue.

- autorise M. le maire à appliquer la procédure de mise en fourrière pour les véhicules stationnant de manière permanente sur la voie publique.

- autorise M. le Maire à faire retirer les divers objets destinés à réserver un stationnement devant les propriétés.

- autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ces préconisations.

**Subventions PASS'ASSOC :**

Deux associations hulsétiennes ont transmis les formulaires PASS'ASSOC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Vote les subventions communales suivantes :

ASSOCIATIONS	Nombre de PASS'ASSOC	Montant alloué	Vote
Les Amis de La Houssaye	5	200.00 €	oui à l'unanimité
Anim et Ludo	13	520.00 €	oui à l'unanimité
<b>TOTAUX</b>	<b>18</b>	<b>720.000 €</b>	

**Rétrocessions de concessions funéraires :**

Des demandes de rétrocession de concessions ont été présentées par :

- Monsieur Michel GRENAUD. Seuls deux mètres ayant été utilisés à ce jour et se trouvant donc vide de sépulture, Monsieur GRENAUD Michel déclare vouloir rétrocéder, à titre gracieux, les deux autres mètres à partir de ce jour, à la commune afin qu'elle en dispose selon sa volonté,

- Monsieur Alain JOUAS, Madame Liliane JOUAS et Madame Claudine JOUAS. Cette concession a été utilisée et n'est pas vide de sépulture. Monsieur Alain JOUAS, Madame Liliane JOUAS et Madame Claudine JOUAS déclarent vouloir rétrocéder, à titre gracieux, la concession de quatre mètres à partir de ce jour, à la commune afin qu'elle en dispose selon sa volonté,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide d'accepter la rétrocession de la famille GRENAUD des deux mètres vides de sépultures à titre gracieux.

- décide de ne pas accepter la rétrocession de la concession de la famille JOUAS, celle-ci n'étant pas vide de sépulture.

**Notification du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (F.P.I.C.) :**

La Préfecture de Seine-et-Marne a notifié le montant qui sera prélevé par le Directeur Départemental des Finances Publiques de Seine-et-Marne au titre du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (F.P.I.C.).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de porter la somme de 11 460.00 € au compte 73925.

- décide de porter la somme de 11 460.00 € au compte 73111.

**Indemnité de conseil du receveur principal :**

Monsieur Benjamin KOUYEOU, Receveur Municipal, assure la mission de conseil et de budget auprès de la commune. Il a transmis le décompte de l'indemnité de conseil de l'exercice 2013 le 10 septembre 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide d'allouer à Monsieur Benjamin KOUYEOU l'indemnité de conseil telle qu'elle ressort des dispositions de l'arrêté du 16 décembre 1983 à taux plein.

**Création d'un poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe :**

Un Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe a été reçu à l'examen professionnel d'Adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de créer le poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à 32 heures avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2013.

**Avance frais de BAFA d'un agent communal :**

Une avance des frais de BAFA a été faite à un agent communal. Celui-ci s'est engagé à rembourser la commune début décembre.

**QUESTIONS DIVERSES****A - Festival'Bréon :**

Le Festival'Bréon se déroulera sur la commune de La Houssaye du 22 mars au 13 avril 2014. Pendant un mois, des spectacles et des stages gratuits seront proposés sous chapiteau. Ce festival a rassemblé 3800 participants en 2012 à Liverdy et 4200 participants à Fontenay-Trésigny en 2013.

**B - Bilan de la journée des solidarités :**

Félicitations à Mme RAUT pour l'organisation de cette journée qui a rassemblé une cinquantaine de bénévoles. A cette occasion, 266 détecteurs de fumée ont été distribués aux administrés qui en avaient fait préalablement la demande.

Le 20 septembre 2014, une journée de don du sang sera organisée sur la commune.

**C - Site Internet de la commune :**

Le site Internet de la commune a besoin d'être revu afin de le rendre plus attractif et plus performant. Une réflexion va être menée sur la visibilité à donner à la commune sur Internet.

**D - Dates des élections municipales et européennes :**

Les élections municipales se dérouleront les 23 et 30 mars 2014. Les élections européennes se dérouleront le 25 mai 2014.

**E - Ordonnance du jugement du 12 septembre 2013 :**

En mars 2011, une plainte a été déposée par le M. le Maire à la gendarmerie pour un feu dans la benne située à l'extérieur du cimetière. L'audience s'est déroulée début septembre. M. le Maire, en tant que partie civile, n'a pas demandé de dommages et intérêts. Le jeune homme a été condamné à 60 heures de travaux d'intérêt général et à payer les frais pour un montant de 90.00€.

**F - Recours en excès de pouvoir :**

Un administré a déposé au Tribunal Administratif un recours en excès de pouvoir suite à un arrêté d'opposition pris par M. le Maire le 29 juillet 2013.

**G - Projet de mise en place de bornes électriques sur la commune :**

La commune va être commune pilote pour le projet du Syndicat Intercommunal des Energies (S.I.E.S.M.) de Seine-et-Marne de mise en place d'une borne électrique. Cette borne permettra d'assurer la recharge rapide de deux véhicules. Le coût pour la commune sera de 1 000.00 €, les frais d'installation et de gestion des bornes restant à la charge du S.I.E.S.M.

**H - Voirie :**

Des coussins berlinois vont être installés dans les prochains jours chemin des Marnières et rue du Vieux Moulin.

**I - Travaux de l'entrée du Groupe Scolaire :**

Compte tenu des problèmes de chutes d'enfants du fait de la configuration de la rampe d'accès pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR), un problème de sécurité se pose.

Plusieurs possibilités ont fait l'objet d'une étude :

- Réfection de l'entrée par abaissement du niveau du sol côté parking du Cube
  - Création d'une pente douce sur tout le préau couvert
  - Création de marches sous le préau couvert avec installation d'une rambarde en bordure de la rampe d'accès actuelle
- Après étude des différentes possibilités, il est proposé de :
- détruire la rampe existante
  - créer une descente à l'extérieur du préau couvert (côté parking du Cube), le long du mur et mettre à niveau la porte d'entrée qui, du fait de ces travaux, ne serait plus assez haute.

De plus, ces travaux permettront aussi une mise en conformité avec les normes d'accessibilité des bâtiments recevant du public

pour les Personnes à Mobilité Réduite (P.M.R.).

Compte tenu du coût de ces travaux (estimés à ~ 35.000 €), la question fait débat, certains Conseillers estimant le coût de ces travaux très élevé au regard de leur utilité.

M. le Maire rappelle qu'il s'agit de régler un problème de sécurité d'une part, et de permettre la mise en conformité de l'accès de l'école (voir plus haut) d'autre part.

Compte tenu des divergences de vues, il propose de passer au vote la solution à adopter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de 5 voix POUR, 2 voix CONTRE et deux ABSTENTIONS :

- détruire la rampe existante
- créer une descente à l'extérieur du préau couvert (côté parking du Cube), le long du mur et mettre à niveau la porte d'entrée qui, du fait de ces travaux, ne serait plus assez haute.

M. STEFANIK, Adjoint aux travaux, passera la commande nécessaire auprès de la société COLAS avec laquelle un "Marché à Bons de Commandes" a été passé dernièrement.

**J - Cérémonie des Houx d'or organisée par le Football Club :**

M. le Maire remercie les dirigeants du Club de foot pour l'organisation de cette cérémonie qui a permis de récompenser les jeunes footballeurs du club et qui s'est déroulée le samedi 14 décembre au Cube.

**K - Plan Local d'Urbanisme :**

Une réunion publique a eu lieu le samedi 14 octobre à 9h30 au Cube. 70 personnes y ont participé. M. Henderyksen urbaniste de la société Eu.Créal a présenté le diagnostic du village et a répondu aux questions du public avec M. le Maire.

**L - Réforme des Rythmes Scolaires :**

Suite aux concertations avec les professeurs des écoles, les représentants des parents d'élèves, les représentants des associations, les représentants des agents communaux et des élus, il a été décidé que les temps d'accueil périscolaires aurait lieu les mardi, jeudi et vendredi de 15h30 à 16h30 à compter de la rentrée prochaine. Il y aura par ailleurs classe le Mercredi matin, de 8h30 à 11h30.

**M - Restauration scolaire :**

"Les Petits Gastronomes", nouveau prestataire de la restauration scolaire débutera la fourniture des repas à compter du 6 janvier 2014.

**N - Associations sportives :**

M. JOANNY fait part au Conseil Municipal qu'en 2014, le plafond d'obtention des subventions du Conseil Général doit être abaissé. De ce fait, les subventions des associations sportives versées par le Conseil Général devraient diminuer.

**O - Syndicat Mixte d'Aménagement à Vocations Multiples (S.M.A.V.O.M.) :**

M. DURAND informe le Conseil Municipal que dans la mesure où il est question que les élèves de Gretz scolarisés au Lycée de Tournan soient sectorisés sur Roissy, ce qui entraînerait une fermeture éventuelle de classes de seconde à Tournan, le Comité Syndical a décidé d'envoyer un courrier à l'inspection académique afin de demander le maintien des classes de seconde générale au Lycée Clément Ader.

L'ordre du jour étant épuisé,  
la séance est levée à 22h15.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DÉC. 2013****Maîtrise d'ouvrage de l'éclairage public :**

La commune s'est portée volontaire suite à la proposition du Syndicat Intercommunal des Energies de Seine-et-Marne (SIESM77) pour installer sur son territoire une borne de recharge pour les véhicules électriques / hybrides.

La participation financière de la commune s'élèvera à 1 000.00 €, le solde étant à la charge du SIESM77.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- accepte l'installation d'une borne de recharge pour les véhicules électriques / hybrides devant l'agence de la Banque Postale,
- autorise M. le Maire à signer la convention financière et toutes pièces s'y référant relatives à la réalisation des travaux,

**Adhésion nouvelle commune au Syndicat Mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du Bassin versant de l'Yerres (S.Y.A.G.E.) :**

La commune de Beauvoir a demandé son adhésion au Syndicat Mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du Bassin versant de l'Yerres (S.Y.A.G.E.).

Le Comité Syndical du S.Y.A.G.E. en date du 18 octobre a approuvé cette demande d'adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- émet un avis favorable pour cette demande d'adhésion au S.Y.A.G.E.

**Composition du conseil communautaire pour le prochain renouvellement :**

La Préfecture a entériné par arrêté du 28 octobre 2013 la composition du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val Bréon. Cette composition prendra effet à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux.

La commune sera représentée par trois délégués titulaires au sein du prochain Conseil Communautaire. Il n'y aura pas de délégué suppléant du fait de la modification de la loi électorale.

**Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée :**

Afin de permettre la pérennisation des itinéraires de randonnées créés dans le cadre du contrat C.L.A.I.R. de la Brie Centrale et principalement l'entretien du balisage, le classement au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R.) des chemins empruntés s'avère obligatoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- abroge les délibérations du 9 juillet 2001 et du 15 février 2005.
- émet un avis favorable au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.
- accepte l'inscription au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.

**Dénomination d'une voie publique :**

Suite au projet de lotissement débouchant sente de la Butte Verte, le Conseil Municipal doit adopter un nom de voie.

Après en avoir délibéré et consulté les anciens plans de la commune, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- adopte le nom de la nouvelle voie créée : "Sente de Saint-Fiacre".
- charge M. le Maire de communiquer cette information notamment aux services de la Poste.

**Gestion des demandes de logement locatif social :**

Un nouveau dispositif informatique d'enregistrement départemental des demandes est mis en place afin de simplifier les démarches du demandeur de logement, d'améliorer la transparence du processus d'attribution et de mieux connaître quantitativement et qualitativement les caractéristiques de la demande locative sociale. Outre les bailleurs, les services de l'État désignés par le préfet

et les collecteurs du 1%, les communes, les établissements de coopération intercommunale compétents et les départements peuvent, après délibération, devenir services enregistreurs.

Ce service de proximité visant à faciliter l'accès au logement est de nature à satisfaire les usagers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide de devenir service enregistreur de toute demande de logement locatif social et de délivrer au demandeur un Numéro Unique Régional ;
- décide d'utiliser pour ce faire le nouveau système d'enregistrement national des demandes de logement locatif social ;
- décide de signer la convention avec le préfet de Région concernant les conditions et les modalités de mise en œuvre du système d'enregistrement national ;
- charge M. le Maire de l'application de la présente décision.

**Subventions PASS'ASSOC :**

Cinq associations hulsétiennes ont transmis les formulaires PASS'ASSOC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- vote les subventions communales suivantes :

ASSOCIATIONS	Nombre de PASS'ASSOC	Montant alloué	Vote
Tennis Club	4	160.00 €	M. JOANNY ne prend pas part au vote oui à l'unanimité
G'ART	1	40.00 €	oui à l'unanimité
Anim et Ludo	4	160.00 €	oui à l'unanimité
Football Club	6	240.00 €	oui à l'unanimité
Les Amis de La Houssaye	5	200.00 €	oui à l'unanimité
<b>TOTAUX</b>	<b>20</b>	<b>800.000 €</b>	

- dit que la dépense en résultant sera imputée au budget primitif 2013 à l'article 6574.

**Arrivée de Laurent CARALP à 20h40.****Tarif extérieur de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement :**

Le tarif de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) facturé actuellement aux familles des communes extérieures ne couvrent pas le coût réel par journée/enfant qui est de 23.65 €. Ce coût comprend les charges de personnel et les charges de structure telles que l'électricité, l'eau, le gaz, les emprunts).

La question se pose de savoir s'il est nécessaire d'augmenter le tarif facturé actuellement (18,74 € pour le tarif le plus élevé) aux familles n'habitant pas La Houssaye pour ne pas avoir à subir de déficit du fait de la présence de ces enfants à l'Accueil de Loisirs. Paradoxalement, cette augmentation n'encouragerait pas les inscriptions de ces enfants dont les effectifs permettent de réduire le déficit structurel de ce service.

De ce fait, il est difficile de procéder à cette augmentation qui risque d'entraîner plus d'effets pervers que de bénéfices pour la Commune,

La décision est reportée à une date ultérieure pour application éventuelle à la rentrée de septembre 2014.

**Notification du Fonds National de Garantie Individuelles des Ressources (F.N.G.I.R.) :**

La Préfecture de Seine-et-Marne a notifié le montant réactualisé

du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (F.N.G.I.R.). Le Conseil Municipal a voté au budget primitif de 2013 un montant de 87 914.00 €. Les ressources fiscales de la commune seront effectivement prélevées d'un montant de 87 443.00 €, soit une différence de 71.00 € par rapport au budget voté. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de porter la somme de 71.00 € au compte 73923.
- décide de porter la somme de 71.00 € au compte 73111.

#### Adhésion prestation RH du Centre Départemental de Gestion de Seine-et-Marne (CDG77) :

Afin de faciliter les avancements d'échelon et les avancements de grades des agents communaux titulaires, le Centre Départemental de Gestion de Seine-et-Marne (C.D.G.77) propose des prestations tarifées qui correspondent aux besoins de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide d'adhérer aux prestations ci-dessous et d'inscrire les dépenses correspondantes à l'article 6182 du budget 2014 :
- Prestation avancement d'échelon : 30.00 €.
- Prestation avancement de grade : 30.00 €.

#### Indemnité agent d'Initiatives 77 :

La commune a recruté par l'intermédiaire d'Initiatives 77 un agent afin de lui permettre de suivre une formation qualifiante au métier d'agent polyvalent d'entretien des bâtiments ;

Ce salarié est présent au sein de la collectivité 26 heures par semaine pour un coût de 200.00 € pour la collectivité. Etant domicilié sur la commune de Combs-la-Ville, cet agent a des frais de transport élevés, cela au regard d'un salaire au SMIC sur 25h. ; Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide d'accorder une indemnité de 100.00 € par mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

- charge M. le Maire de se rapprocher d'Initiatives 77 pour définir les modalités de versement.

#### Remboursement sinistre :

Un tilleul a été détruit avenue du Général Leclerc suite à un accident de voiture. L'arrachage de la souche et la plantation d'un nouveau tilleul a été estimé à 899.50 €. La compagnie d'assurance MMA propose en remboursement du sinistre la somme de 899.50 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte la somme de 899.50 € de la part de la compagnie d'assurance.
- dit que la recette sera imputée à l'article 7788 de l'exercice en cours.

#### QUESTIONS DIVERSES

##### A - SVPIIII :

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a signé une convention avec la société SVPIIII. Ce prestataire propose un conseil et une aide à la décision et à la rédaction des courriers et actes administratifs. Ce soutien s'avère de plus en plus nécessaire compte tenu des différentes lois à appliquer et/ou des problématiques rencontrées. D'ores et déjà, le secrétariat a eu à appeler cette société, et a constaté une réelle efficacité de ses services, ce qui fait gagner un temps précieux aux agents lorsqu'ils ont à traiter de questions juridiques délicates.

L'abonnement pour un nombre de questions illimité est de 300.00 € mensuels.

##### B - Syndicat Intercommunal d'Elaboration et de Gestion d'un Centre de Loisirs (SIEGCL) :

Le comité du Syndicat Intercommunal d'Elaboration et de Gestion d'un Centre de Loisirs (SIEGCL) s'est réuni le 10 décembre. Faute de quorum, une nouvelle réunion a été planifiée au vendredi 20 décembre 2013.

M<sup>me</sup> GOBARD et M. STEFANIK, délégués au SIEGCL, informent le Conseil Municipal de l'entrée de Mortcerf dans ce syndicat, et sollicitent l'avis du Conseil Municipal concernant la nouvelle répartition des charges de la piscine pour les communes adhérentes.

Actuellement, la commune de Fontenay-Trésigny doit s'acquitter de 60% des charges, et les autres communes se répartissent les 40% restant en fonction de leur nombre d'habitants.

A l'occasion de l'arrivée de Mortcerf, la commune de Fontenay-Trésigny propose de revoir les taux de répartition des charges de la piscine.

Compte tenu des nouvelles propositions de répartition des charges, les membres du Conseil Municipal donnent mandat aux deux délégués de défendre une répartition qui avantagerait l'ensemble des communes.

##### C - Travaux de remplacement des lampes :

Depuis le 16 décembre, la société SPIE procède au remplacement de l'éclairage public Route de Coulommiers et à la Gonière.

Tous les points lumineux non conformes pour le reste de la commune vont être remplacés entre la fin 2013 et le début de l'année 2014.

##### D - Syndicat Départemental d'Electrification de Seine-et-Marne (SDESM) :

Suite au vote des délégués à ce nouveau Syndicat Départemental d'Electrification de Seine-et-Marne, Trois délégués du Syndicat Intercommunal d'Electrification de Seine-et-Marne (SIESM77) y seront représentés avec notamment parmi eux M. STEFANIK et M. DURAND.

##### E - Syndicat Intercommunal d'Electrification de Seine-et-Marne (SIESM77) :

Une étude sur l'enfouissement des réseaux Chemin de Chantepie sera réalisée en 2014. Cette étude intégrera les travaux prévus par le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de la Région de La Houssaye-en-Brie (S.I.A.E.P.A.). Compte tenu de la nécessité d'ouvrir la chaussée, il est envisagé que ces travaux soient réalisés en même temps avec une réfection de la voirie ensuite.

##### F - Fibre optique :

Le Syndicat "Seine-et-Marne Numérique" a été créé le premier janvier 2013 pour équiper en fibre optique ou en haut débit l'ensemble du département.

La Communauté de Communes du Val Bréon (C.C.V.B.) a participé à la création de ce syndicat et M. ABITEBOUL a été désigné représentant de la C.C.V.B.

L'arrivée de la Fibre dans la commune est planifiée en 2018, échéance qui pourra être allongée ou raccourcie en fonction des arbitrages du Syndicat Numérique.

##### G - Eclairage de Noël :

La commune a acheté de nouveaux éclairages pour remplacer les éclairages défectueux irréparables et étendre les zones éclairées. Dans certaines zones, il n'est pas possible de mettre des éclairages de Noël du fait d'absence de possibilité de branchement sur les poteaux électriques existants, ce qui occasionne à certains endroits des "trous" dans cet éclairage de Noël.

##### H - Marchés publics en cours :

L'appel à candidature vient d'être achevé pour les marchés publics suivants :

- rénovation des canalisations d'eaux pluviales Sente de la Butte Verte,
  - aménagement de sécurité Sente du Clos de la Vigne (création d'un trottoir jusqu'à l'entrée du Parking du Cube),
  - terrain multisports
- Les plis vont être ouverts dans les prochains jours.

Date/horaires	Manifestation	Organisateur	Lieu
<b>Février 2014</b>			
<b>Samedi 1<sup>er</sup> février</b>	<b>Soirée festive ados</b>	<b>Comité des fêtes</b>	<b>Le Cube</b>
<b>Vendredi 7 février à 20h30</b>	<b>Information sur les conduites à risque à l'adolescence</b>	<b>Commune et BPDJ</b>	<b>Le Cube</b>
<b>Samedi 8 février</b>	<b>Soirée couscous</b>	<b>Football Club</b>	<b>Le Cube</b>
<b>Mars 2014</b>			
<b>Samedi 8 mars</b>	<b>Concours de danse (ouvert à tous)</b>	<b>PHICEL</b>	<b>Le Cube</b>
<b>Samedi 15 mars</b>	<b>Bal du printemps</b>	<b>AIPEH</b>	<b>Le Cube</b>
<b>Du 8 au 23 mars</b>	<b>Printemps des Poètes Thème : "Au cœur des Arts"</b>		<b>Dans les rues</b>
<b>Dimanche 23 mars</b>	<b>Elections municipales</b>	<b>Commune</b>	<b>Le Cube</b>
<b>Dimanche 30 mars</b>	<b>Elections municipales</b>	<b>Commune</b>	<b>Le Cube</b>
<b>Avril 2014</b>			
<b>Mercredi 9 avril à 15h</b>	<b>Carnaval</b>	<b>ALSH / Anim et Ludo</b>	<b>Dans les rues</b>
<b>Dimanche 13 avril</b>	<b>Spectacle théâtre ados</b>	<b>Anim et Ludo</b>	<b>Le Cube</b>
<b>19, 20 et 21 avril</b>	<b>Exposition artistique</b>	<b>Les Amis de La Houssaye</b>	<b>Salle Jodelle</b>
<b>Du 26 avril au 18 mai</b>	<b>FESTIVAL BREON (spectacles et stages gratuits pour les habitants de la CCVB)</b>	<b>CCVB</b>	<b>Espaces verts entre le Cube et l'école</b>
<b>Mai 2014</b>			
<b>Jeudi 8 mai à 10h30</b>	<b>Commémoration Armistice 1945</b>	<b>Anciens Combattants</b>	<b>Monument aux Morts</b>
<b>10-11 et 12 mai</b>	<b>Fête foraine</b>	<b>Forains/Commune</b>	<b>Place du village</b>
<b>Dimanche 25 mai</b>	<b>Elections européennes</b>	<b>Commune</b>	<b>Le Cube</b>
<b>Juin 2014</b>			
<b>Dimanche 1<sup>er</sup> juin</b>	<b>Brocante</b>	<b>L'école des livres</b>	<b>Rues du village</b>
<b>Vendredi 13 - Samedi 14 et Dimanche 15</b>	<b>Spectacle de théâtre</b>	<b>Anim et Ludo</b>	<b>Le Cube</b>
<b>Samedi 21 juin</b>	<b>Fête de la musique</b>	<b>Comité des fêtes</b>	<b>Place du village ou Le Cube (si pluie)</b>
<b>Vendredi 27 juin à 20h30 Samedi 28 juin : 14h30 et 20h30</b>	<b>Spectacle de danse</b>	<b>Anim et Ludo PHICEL</b>	<b>Le Cube</b>
<b>Samedi 28 juin de 10h à 19h</b>	<b>Camp médiéval</b>	<b>Les Malandrins</b>	<b>Espaces verts près du Cube</b>
<b>Septembre 2014</b>			
<b>Mardi 23 septembre de 15h00 à 19h30</b>	<b>Vous pouvez donner votre sang et sauver des vies</b>	<b>ADSBRL</b>	<b>Le Cube</b>

# Adresses et numéros utiles

## Administrations •••

### MAIRIE

Place du Maréchal Augereau • 77610 LA HOUSSAYE EN BRIE  
Tél. 01 64 07 41 27 • Fax 01 64 07 57 76

Mail : [mairie.lahoussaye.77@wanadoo.fr](mailto:mairie.lahoussaye.77@wanadoo.fr) • Site : [www.lahoussayeenbrie.fr](http://www.lahoussayeenbrie.fr)

Horaires d'ouverture périodes scolaires : Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h45 à 12h00 et de 16h30 à 17h30 - Samedi de 8h45 à 11h30.

Horaires d'ouverture vacances scolaires : Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h45 à 12h00. Samedi de 8h45 à 11h30.

Horaires d'ouverture en périodes scolaires et de 16h30 à 17h30 (sauf mardi fermeture à 19h00)

**CENTRE DE LOISIRS** Tél. 01 64 07 47 28

### LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL EAU ET ASSAINISSEMENT

En mairie de La Houssaye en Brie • Tél. 01 64 07 47 08

Horaires et jours d'ouvertures identiques à la mairie

### LA POSTE

Nouveaux horaires d'ouverture : Lundi, mardi, mercredi, jeudi vendredi et samedi de 9h00 à 12h00 - Tél. 3631

### SOUS PREFECTURE DE PROVINS

17 rue Sainte Croix • 77487 PROVINS CEDEX / Tél. 01 60 58 57 77

Horaires d'ouverture : Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00

## Commerces •••

### BOULANGERIE

15 rue de Bussière - Tél. 01 64 07 45 18

### EPICERIE GENERALE

30 place du Maréchal Augereau - Tél. 01 64 07 48 66

### CAFE ET RESTAURANT

49 place du Maréchal Augereau - Tél. 01 64 42 07 14

### LA FERME AU CHOCOLAT

98A avenue du Général Leclerc - Tél. 01 64 25 56 96

### LES JARDINS DE LA HOUSSETTE

[lesjardinsdelahoussiette@hotmail.fr](mailto:lesjardinsdelahoussiette@hotmail.fr) - Tél. 01 64 07 44 84

### FURS AND CO CREATIONS

98D avenue du Général Leclerc  
[www.fursandco.com](http://www.fursandco.com) - Tél. 01 64 07 47 14

### TAXI LAURENT

La Houssaye en Brie - Tél. 06 81 88 65 88

## Urgences et dépannages •••

### GENDARMERIE

133 rue du 27 août • 77163 MORTCERF  
Tél. 17 ou 01 64 04 30 24

### POMPIERS

Avenue des Héros de la Résistance • 77610 FONTENAY-TRESIGNY  
Tél. 18 ou 01 64 42 50 18 / Urgences médicales pour les week-end

**E.D.F.** Tél. dépannage : 0810 333 077

**G.D.F.** Tél. dépannage : 0810 433 077

**CENTRE ANTI-POISON** Tél. 01 40 05 48 48

### CLINIQUE DE TOURNAN

2 Jules Lefebvre • 77220 TOURNAN EN BRIE  
Tél. 08 25 16 42 42

### HÔPITAL DE COULOMMIERS

4 Gabriel Péri • 77120 COULOMMIERS  
Tél. 01 64 65 38 94

### CENTRE HOSPITALIER DE LAGNY-MARNE LA VALLEE

2 cours de la Gondoire • 77600 JOSSIGNY  
Tél. 01 61 10 61 10

### LABORATOIRES D'ANALYSE DE FONTENAY TRESIGNY

24 rue Bertaux • 77610 FONTENAY TRESIGNY  
Tél. 01 64 42 61 00

### LABORATOIRES D'ANALYSE DE TOURNAN EN BRIE

7 rue des Fossés • 77220 TOURNAN EN BRIE  
Tél. 01 64 07 09 98

### CABINET INFIRMIERS SOINS À DOMICILE DE LA HOUSSAYE

Dominique FONTVIELLE / Ronan CONGAL  
30 place du Maréchal Augereau - 77610 LA HOUSSAYE EN BRIE  
Tél. 01 64 25 97 76

### ASSISTANCE MÉDICALE DE LA BRIE LOCATION DE MATÉRIEL MÉDICAL

32 rue des Charmilles • 77610 LA HOUSSAYE EN BRIE  
Tél. 01 64 25 25 26 • Port. 06 03 01 00 86

Conseils médicaux pour les soirs et week-end : contacter le SAMU (15).  
Pharmacie de garde pour les soirs et week-end : contacter la gendarmerie.

## Services •••

### PAROISSE-SECTEUR PASTORAL de LA HOUSSAYE / FONTENAY

P. François CORPECHOT  
PRESBYTERE de ROZAY : Tél. 01 64 25 61 74

### POLE EMPLOI (ANPE - ASSEDI)

29 rue Davène et 17 rue Marcel Clavier • 77527 COULOMMIERS CEDEX  
Tél. 01 64 75 69 79

### ESPOIR POUR LES JEUNES (12/25 ans)

Service de prévention spécialisée, une équipe d'éducateurs à l'écoute  
(difficultés dans la vie quotidienne, famille, école, problèmes administratifs...)  
Tél. 01 64 03 38 53 ou [espoirprevention77@hotmail.fr](mailto:espoirprevention77@hotmail.fr)

### CENTRE APS CONTACT (Accueil, Prévention Soutien, Contact)

Prévention, soin en Addictologie (tabac, alcool, cannabis...)  
Tél. 01 64 08 99 47 ou [apsprovincs@orange.fr](mailto:apsprovincs@orange.fr)

## Val Bréon •••

Tous renseignements au 01 64 51 33 26 ou [www.valbreon.fr](http://www.valbreon.fr)  
Relais d'Assistances Maternelles, Portage de repas à domicile et Transport  
Transport à la demande : Tél. 01 60 02 32 32